

## Première séance, mardi 15 novembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction des finances	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Stéphane Peiry <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2022-DFIN-1	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2022-GC-193	Election judiciaire	Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) à la Justice de paix de la Gruyère	Scrutin uninominal	
2022-GC-194	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1	Scrutin uninominal	
2022-GC-195	Election judiciaire	Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2	Scrutin uninominal	

## Ouverture

La séance est ouverte à 14 h 00.

**Présence** de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Eric Collomb, Alexandre Berset, Bertrand Gaillard, Urs Hauswirth et Jacques Morand.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

## Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023

Rapporteur-e:	<b>Moussa Elias</b> (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3314)

### Entrée en matière générale

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). La Commission des finances et de gestion s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2023.

Comme d'habitude, préalablement à l'examen en plénum de la CFG, toutes les directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre commission pour un examen plus détaillé. Au nom de la CFG, j'adresse mes remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos différentes questions, et plus particulièrement à Messieurs le Commissaire du Gouvernement, le Trésorier d'Etat et le Secrétaire général de la DFIN.

Egalement comme de coutume, les rapporteurs de chaque direction vous feront un bref rapport spécifique par direction lors de l'examen de détail du budget.

Le Conseil d'Etat nous présente un budget 2023 équilibré avec une augmentation des revenus et des charges de 3,9% par rapport au budget 2022. L'excédent de revenus présenté au budget 2023 est de 0,1 million pour un total des charges de 4,051 milliards.

C'est donc pour la première fois que la barre fatidique des 4 milliards a été franchie. Le seuil de 3 milliards avait été franchi en 2010, il fallait donc un peu plus de 10 ans pour y ajouter un milliard.

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée.

Les principales hausses de revenus sont dues à l'augmentation des revenus de transferts, dont + 51,4 millions proviennent de la péréquation fédérale (montant total de la péréquation financière au budget 2023: 589 millions), péréquation fédérale qui représente 14,5% du total des revenus.

En outre, le budget 2023 sollicite davantage les fonds et provisions que le budget précédent. En effet, les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux augmentent de 38 millions pour un total de prélèvements de 200,1 millions.

Contrairement aux budgets antérieurs, le budget 2023 ne prévoit aucune répartition du bénéfice de la BNS. Comme vous le savez, vu les pertes annoncées à ce jour pour 2022, le risque qu'aucun versement de la part de la BNS ne soit effectué en 2023 est à tout le moins bien réel. Un prélèvement sur la provision BNS d'un montant de 50 millions de francs a été réalisé en contrepartie.

Les revenus d'impôts, qui se montent à 1,367 milliards, sont en hausse de 17,2 millions (+ 1,3%), principalement en raison d'une progression de 24 millions concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et de 11 millions sur l'impôt à la source, alors que nous notons un recul de 25 millions par rapport à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, notamment en raison de l'effet des diverses baisses fiscales acceptées par le Grand Conseil. La part à l'impôt fédéral direct quant à elle augmente de 19 millions de francs.

Au niveau des charges, il convient de relever les charges de personnel, qui représentent 35,9% des charges totales. La progression des charges de personnel de + 4,7% dépasse la progression de + 3,9% de l'ensemble des charges du budget. Cette progression traduit notamment une augmentation du nombre de postes entre le budget 2022 et 2023 de 151,42 EPT. Le secteur de l'enseignement, y compris les HES-SO et l'Université, absorbe à lui seul les deux-tiers, soit 91,22 EPT.

La progression des charges de personnel s'explique également par l'octroi de paliers et l'indexation des salaires prévue à 2,55% dans le budget.

Concernant les autres charges, il faut noter une augmentation de + 3,6% ou + 65,4 millions des charges de transferts ou subventions de l'Etat dues principalement à une augmentation de + 39.8 millions de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces charges sont partiellement compensées sur le plan des revenus et elles sont directement en lien avec la situation actuelle en Europe, plus précisément en Ukraine, que vous connaissez.

Nous notons également une augmentation de + 7,4 millions pour les subventions cantonales pour l'assurance-maladie ou encore de + 2,3 millions pour les transports publics. Vous retrouvez toutes les autres variations des subventions à la p. 41 du message du Conseil d'Etat.

Le compte des investissements présente des investissements bruts de 283,8 millions et des investissements nets de 232,6 millions, soit le programme d'investissements le plus ambitieux et important depuis trois législatures. Le degré d'autofinancement se situe à 53%. Le programme d'investissements 2023 comprend notamment l'ALP Liebefeld à Posieux, les bâtiments de l'Université, l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix, l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale, l'extension des immeubles sur le site de Bellechasse ainsi que les travaux sur le Campus Lac-Noir.

La CFG salue ce programme d'investissements important, surtout au vu des mauvaises prévisions conjoncturelles, mais comme ces dernières années, nous restons très prudents, pour ne pas dire dubitatifs, quant à la question de savoir si ces investissements vont réellement se réaliser ou non. Nous voulons pour preuve que l'ancien Directeur des finances précisait déjà, dans le cadre de l'examen du budget 2022, que le gouvernement souhaitait poursuivre en 2022 un programme d'investissements ambitieux, en citant notamment l'ALP Liebefeld à Posieux, l'Université, la BCU, le Collège St-Croix ou Bellechasse comme exemples, soit à peu près les mêmes projets d'investissements d'envergure que ceux prévus au budget 2023.

Cela étant, la Commission des finances et de gestion a accepté à l'unanimité l'entrée en matière sur le budget 2023.

Néanmoins, le mot inquiétude a été prononcé à plusieurs reprises au fil de ses débats, si bien que je peux affirmer que la CFG juge ce budget 2023 inquiétant. Nous notons:

- > un bouclage à l'équilibre grâce à des prélèvements très importants sur fonds et provisions;
- > des charges salariales qui dépassent la masse fiscale;
- > des rentrées fiscales sur les personnes physiques qui baissent;
- > une forte dépendance des revenus de transferts, et plus précisément des revenus provenant de la péréquation fédérale, qui, certes, augmentent au budget 2023 mais dont l'avenir sombre nous est déjà connu – pour rappel, nous attendons une baisse de plus de 100 millions par année des revenus provenant de la péréquation fédérale entre 2030 et 2031;
- > l'incertitude liée notamment à la guerre en Ukraine, les difficultés de l'approvisionnement en énergie, le renchérissement, les défis en lien avec l'amélioration du bilan carbone dans le programme d'investissement, les importantes charges

d'amortissements qui découleront des investissements une fois réalisées, le besoin futur en financement pour le système de santé fribourgeois, et j'en passe.

Autant d'inquiétudes exprimées par la CFG, inquiétudes qui ne concernent pas seulement des éléments du budget 2023 mais qui touchent également le plan financier 2022-2026, dont les contours ont été présentés à la presse la semaine passée, mais pas encore à la CFG, laquelle a donc examiné le budget 2023 sans connaître le contenu du plan financier.

C'est bien évidemment le plan financier qui fournira une vision à long terme de la situation financière de l'Etat, mais nous savons aujourd'hui déjà que 12 millions sont prévus pour les prestations complémentaires pour les familles nécessiteuses dès 2025, montant pas encore inclus dans le budget 2023, et que le budget 2023 ne prévoit non plus aucun montant particulier pour couvrir les futurs besoins extraordinaires du HFR.

D'ailleurs, la question du financement extraordinaire du HFR sera probablement largement débattue vendredi lors de l'examen de la modification de la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Pour revenir au budget 2023, et vous l'aurez donc compris, ce budget et les perspectives d'avenir inquiètent fortement la CFG. Et, pour citer le constat pertinent du président de la CFG : *« A ce rythme-là, d'ici deux ans, il va falloir augmenter les impôts ou prendre des mesures d'austérité ».*

Au fil de l'examen approfondi du budget 2023, les sensibilités politiques des membres de la CFG se sont fait ressentir.

Ainsi, deux amendements ont été acceptés par la CFG :

1. Par 6 voix contre 4 et 0 abstention, la CFG a accepté l'amendement A1 du projet bis provenant du club culture du Grand Conseil et visant à augmenter de 500 000 frs la rubrique 3636.118 du Service de la culture concernant les subventions cantonales pour le développement de la culture tout en diminuant d'un montant équivalent en compensation la rubrique 3611.003 du Secrétariat général de la DFAC concernant les contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors canton.

En substance, la majorité de la CFG estime que pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de législature au niveau du soutien à la culture, ce montant supplémentaire était indispensable et ne pouvait pas attendre l'issue de la révision totale de la loi sur les affaires culturelles. Une minorité de la CFG quant à elle a estimé qu'il fallait d'abord attendre cette révision totale. Une autre minorité a contesté la rubrique de compensation choisie.

2. Par 8 voix contre 5 et 0 abstention, la CFG a accepté l'amendement A2 du projet bis visant à augmenter de 180 000 frs la rubrique 3636.147 auprès de la Chancellerie d'Etat concernant les subventions cantonales aux partis politiques tout en diminuant d'un montant équivalent en compensation la rubrique 3130.049 au SITel concernant les travaux informatiques effectués par des tiers.

En substance, la majorité de la CFG estime que les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans le débat démocratique mais que ces mêmes partis politiques se voient confrontés d'une part à une forte progression des coûts liés aux campagnes électorales et d'autre part à une diminution des soutiens financiers par des tiers, notamment en raison des différentes crises subséquentes. Une minorité de la CFG quant à elle estime que l'augmentation des contributions aux groupes votée dans le cadre de la révision de la LGC devrait suffire pour faire face aux difficultés mentionnées, incontestées.

Il semblerait que le Conseil d'Etat ne se rallie pas à ces deux amendements de la CFG, mais je vais bien évidemment laisser le soin au commissaire du gouvernement de présenter la position du gouvernement. Dès lors, nous débattons et voterons ces deux amendements dans la discussion d'examen de détail de la DFAC cet après-midi en ce qui concerne l'amendement A1, respectivement de la Chancellerie demain matin pour l'amendement A2.

En outre, la CFG a accepté qu'à la rubrique 3636.200 du Service de l'enfance et de la jeunesse et concernant les subventions cantonales, un montant de 10 000 frs supplémentaires soit octroyé pour les mesures du plan d'action cantonal "Je participe! I mache mit!", ceci afin de respecter la décision du Grand Conseil du 11 septembre 2019 en lien avec le mandat 2018-GC-143 « Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie «Je participe! i mache mit!».

La compensation a lieu dans la même rubrique par une diminution du montant équivalent en faveur de l'Office familial, étant précisé que l'enveloppe entière de la subvention pour l'Office familial pour la période 2023-2024 reste inchangée. Le rapporteur de la DSAS y reviendra dans son rapport. Dans la mesure où le montant total de cette rubrique comptable n'est pas modifié, cette modification du budget ne nécessite pas d'amendement ou de vote.

A l'issue de débats animés, notre commission a accepté le projet bis par 3 voix pour, 0 contre et 9 abstentions.

J'ai conscience que ce résultat final peut surprendre. Il s'explique:

- > premièrement, par l'acceptation des deux amendements exposés à l'instant, amendements qui ont trouvé une courte majorité en CFG suite à des votes serrés;

- > deuxièmement, par l'opposition d'une partie de la CFG à la rubrique de compensation choisie pour l'amendement A1 en lien avec un soutien accru à la culture;
- > ainsi que troisièmement, par le mécontentement de l'autre partie de la CFG concernant la politique fiscale menée par la majorité du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, qui se reflète dans le projet de budget initial du Conseil d'Etat.

En conclusion, à l'instar de la CFG unanime, je vous invite à entrer en matière sur le budget 2023 et, à l'instar de la très très courte majorité de la CFG, à accepter le projet bis du budget issu des débats de la CFG.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2023. Comme exigé par la Constitution, cet exercice affiche un résultat équilibré avec un excédent de 100 000 frs, ceci grâce aux ressources extérieures et aux revenus fiscaux à la hausse, qui nous permettent de couvrir l'évolution significative des charges.

Pour la première fois, comme mentionné, le budget dépasse la somme de 4 milliards de francs. C'est un signal historique et j'insiste, comme l'a dit M. le Rapporteur, c'est en 2010 que le précédent seuil avait été franchi, de 3 milliards.

Dans cette période marquée par de nombreuses incertitudes, le Conseil d'Etat a élaboré un budget porteur de stabilité, tout en misant sur des investissements importants et en intégrant les baisses fiscales que vous avez souhaitées. L'objectif est de renforcer notre économie ainsi que le pouvoir d'achat. Grâce à la croissance favorable des recettes et une bonne maîtrise des charges, le budget 2023 permet de poursuivre le développement des prestations publiques dans des domaines tels que la formation, la sécurité, la digitalisation, la santé, le climat et l'environnement.

Globalement, le taux de progression des charges et des revenus dans le budget 2023 atteint les 3,9%, soit un pourcentage supérieur à la moyenne de ces dernières années.

Les principales ressources, en particulier celles relevant des impôts et des transferts, connaissent une évolution globale à la hausse.

Si l'impôt sur le revenu des personnes physiques diminue de 25 millions de francs, notamment en raison de l'effet des diverses baisses fiscales, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales progresse pour sa part de 24 millions de francs. L'impôt à la source enregistre une hausse de 11 millions de francs, les impôts sur les mutations d'immeubles affichent une augmentation de 7,4 millions de francs et ceux sur les véhicules à moteur une progression de 4,2 millions de francs. La part à l'impôt fédéral direct augmente de 19 millions de francs. Par rapport au budget 2022, la progression totale des revenus fiscaux s'élève à plus de 17 millions de francs.

En ce qui concerne la baisse de 45,6 millions de francs dans les revenus des biens, celle-ci est liée principalement au fait qu'aucune répartition du bénéfice de la BNS n'a été budgétisée en 2023 au vu des résultats intermédiaires et des informations plus récentes également.

Au chapitre de la péréquation financière fédérale, le budget 2023 enregistre une hausse importante de 51,4 millions de francs pour parvenir à la somme encore jamais atteinte de plus de 590 millions de francs. Concernant les subventions fédérales, une augmentation notable de 45 millions de francs est à relever au niveau des récupérations de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, dont les charges liées sont en forte progression en raison des effets migratoires, bien sûr dus à la guerre en Ukraine. Le budget 2023 sollicite davantage les fonds et provisions que le budget précédent, avec en particulier le prélèvement sur la provision BNS de 50 millions de francs afin de compenser l'absence de versement attendue en 2023. Un prélèvement de 15,2 millions de francs est en outre prévu sur le fonds de la politique foncière active dans le cadre des investissements que va réaliser l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF).

Au chapitre des charges, la progression des charges de personnel (+ 4,7%) dépasse de manière significative celle de l'ensemble des charges du budget (+ 3,9%). Outre l'effet des nouveaux postes (+ 151 EPT, dont près de deux tiers pour le secteur de l'enseignement et les travailleurs sociaux dans les écoles), l'inflation, bien entendu, a eu des conséquences non négligeables sur la masse salariale, et ceci pour la première fois depuis des années.

Les charges de consommation augmentent de 13,7 millions de francs en 2023. Le poste des énergies a été revu à la hausse (+ 2,9 millions de francs) en raison des conséquences de la crise en Ukraine sur le prix du chauffage notamment. Les dépenses liées à l'informatique progressent pour atteindre un niveau élevé avec un montant de 58 millions de francs afin de poursuivre les efforts visant à déployer la stratégie de digitalisation « Administration 4.0 ».

J'en viens maintenant aux investissements, dont le volume substantiel reflète la volonté du Conseil d'Etat de développer les infrastructures publiques ainsi que divers projets, notamment dans le domaine de l'énergie et l'assainissement des bâtiments. Cette stratégie a également pour but de soutenir l'économie fribourgeoise, qui doit faire face à l'inflation et à l'instabilité internationale. Ainsi, le volume total de près de 284 millions de francs (bruts), encore jamais égalé à ce jour, est nettement supérieur au volume retenu lors des deux précédents budgets ainsi qu'à celui des derniers comptes.

Concernant les montants [consacrés à la problématique de l'environnement et du climat, le Conseil d'Etat s'engage fortement dans ce domaine](#) par le biais de différentes stratégies et politiques sectorielles, comme nous l'avons expliqué en son temps dans la réponse à la motion populaire «500 millions pour des mesures favorables au climat et à l'environnement dans le canton de Fribourg». Au budget 2023, les efforts dans le domaine de l'environnement sont importants, avec notamment un premier prélèvement dans le fonds d'infrastructures de 4 millions de francs pour la mobilité douce et les mesures d'impulsion en faveur du climat. Des efforts particuliers sont également faits en faveur du développement durable et de la stratégie de biodiversité.

Mesdames et Messieurs, au vu de ces considérations, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur le projet de budget 2023.

S'agissant des amendements préconisés par la Commission de finances et de gestion, le Conseil d'Etat ne peut se rallier ni à l'amendement concernant le financement des partis politiques ni à celui relatif à la culture. Ce dernier est hautement problématique car contraire à notre Constitution. Je devrais dire, Monsieur le président, "était", car on vient de me remettre l'amendement écrit, qui a changé sa stratégie en termes de compensation et qui se replie maintenant sur le SiTel plutôt que sur le montant qui était prévu et qui portait sur les montants prévus pour les coûts liés aux étudiants fribourgeois qui vont suivre les cours dans les Hautes Ecoles dans les autres cantons. Toujours est-il que sur le fond le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à ces propositions et mes collègues dans les directions concernées reviendront sur ces amendements au moment où ils seront déposés. Avec tout cela, je vous demande donc à approuver ce projet de budget.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** C'est avec inquiétude que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance également de ce budget 2023.

Inquiétude car pour la première fois le budget de l'Etat dépasse les 4 milliards, et ce n'est pas forcément un score dont nous pouvons être fiers, d'autant plus que, comme l'a dit Monsieur le Commissaire, la barre des 3 milliards a été dépassée en 2010, il y a seulement 12 ans.

Inquiétude aussi car ce budget équilibré ne doit cette qualité qu'aux prélèvements sur les fonds et provisions pour plus de 200 millions de francs. A ce rythme-là, dans 3 ans, nous n'aurons plus aucune réserve au bilan de l'Etat.

Inquiétude car la dépendance de notre canton aux revenus extérieurs, en particulier la péréquation financière, croît sans cesse.

Inquiétude, enfin, car selon les économistes, les trimestres à venir seront des trimestres moroses sur le plan économique. Plusieurs analystes s'attendent même à une récession l'année prochaine compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt. C'est d'ailleurs l'objectif poursuivi des banques centrales, faire monter les taux pour lutter contre l'inflation, quitte à générer une récession temporaire. Et la Suisse n'y fait pas exception.

Et ceci impactera inévitablement les recettes fiscales à venir, pas forcément déjà en 2023 mais peut-être les années suivantes. Nous aurons l'occasion d'en reparler probablement lors de la session de décembre à l'occasion de l'examen du plan financier.

À ce rythme, je ne serais, pour ma part, pas surpris qu'on en vienne ces prochaines années à des mesures d'économies, comme cela avait été le cas en 2013. Certains d'entre vous s'en souviennent.

Evidemment la gauche objectera qu'il n'y a qu'à augmenter les impôts. Ce serait évidemment une très mauvaise solution en particulier en période de hausses des prix et au regard du fait que notre canton a toujours été un mauvais élève en matière de charge fiscale pour sa population. Par ailleurs, les cantons voisins font l'inverse, à l'instar du canton de Vaud, qui vient de lancer un programme de réduction d'impôts pour les personnes physiques à hauteur de 250 millions.

Non, le problème de notre canton, ce sont les charges qui prennent l'ascenseur. Et le Grand Conseil a aussi sa part de responsabilité. Depuis plusieurs années, on se complaît dans un état d'esprit où on pense que nos moyens financiers sont illimités. Mais je crains que la réalité nous revienne en pleine figure, avec en perspective la récession économique que j'évoquais précédemment.

C'est pourquoi j'invite le Conseil d'Etat à entreprendre sans tarder un exercice de réduction de dépenses afin d'éviter des mesures encore plus douloureuses à l'avenir. Il faudrait par exemple freiner la progression des nouveaux EPT. Il y a dans ce budget 2023 151 EPT en plus. Je ne conteste pas que certains services soient sous-dotés, mais je pense aussi que de nouvelles dotations peuvent être compensées, du moins partiellement, par des départs naturels... (*temps de parole écoulé*).

**Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE).** Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion.

Der Voranschlag 2023 ist aus Sicht unserer Fraktion ein gefährliches Budget. Wenn wir von der Sicht des Gesamtergebnisses ausgehen, ist es wie vom Gesetz verlangt ausgeglichen. Dies täuscht jedoch gewaltig. Schon wenn wir die Zunahme der gesamten Summe von 3,9% betrachten, sind klare und fundierte Begründungen nötig.

Das ausgeglichene Gesamtergebnis ist nur aufgrund massiver Entnahmen von rund 200 Millionen Franken aus Fonds und Spezialfinanzierungen möglich. *[Mikrofonausfall.]*

Erstmals übersteigt das Budget die 4 Milliarden-Franken-Grenze, das wurde bereits mehrmals erwähnt. Durch die seitens des Grossen Rates und auch von unserer Fraktion geforderten Investitionen vor allem in die Infrastruktur sinkt der Selbstfinanzierungsgrad des Staates auf 53%, die budgetierte Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 232,6 Millionen Franken. Dies bedeutet einen grossen Finanzierungsfehlbetrag von 109,3 Millionen Franken.

Die Zunahme des Gesamtertrags stimmt gemäss dem Budgetprinzip des Kantons mit der Erhöhung der Budgetsumme überein. Dabei fällt auf, dass vor allem der Transferertrag dazu beiträgt. Der Fiskalertrag wächst trotz der Steuersenkungen leicht um 1,3%. Der Anteil des eidgenössischen Finanzausgleichs an den Einnahmen wächst auf den Anteil von 14,6% an den Staatseinnahmen, im Jahre 2020 waren dies noch 9,9%. Die Nettoausgleichszahlungen an den Kanton betragen somit 589 Millionen Franken.

Aus unserer Sicht ist dies ein sehr grosser Anteil, mit dem wir am „Tropf“ der anderen Kantone und des Bundes hängen. Wenn wir die politischen Bestrebungen der „Zahler-Kantone“ betrachten, müssen wir davon ausgehen, dass dieser Betrag in den kommenden Jahren sinken könnte - Elias Moussa hat bereits darauf hingewiesen. In den meisten Aufwandgruppen liegt ein im Budgetbereich liegendes Wachstum vor. Übersteigend sind hier - dies hat der Vorredner auch bereits erwähnt - der Personalaufwand mit 4,7% und der Aufwand der Abschreibungen mit einer Steigerung von 11%, welche sich aus den massiven Investitionen ergeben. Entgegen von HRM2 bei den Gemeinden werden die Investitionen des Staates ab Beginn der Investition degressiv abgeschrieben.

Der Personalaufwand steigt um 65,2 Millionen Franken, dies entspricht 35,9% des Gesamtaufwandes. Diese Steigerung basiert auf zusätzlichen Stellen, dem Lohnstufenanstieg und der Lohnindexierung infolge der Teuerung. Nebst der zusätzlichen Stellenzahl in der Bildung ist ein wesentlicher Teil (12,4 VZÄ) im Hochbauamt (SBat) vorgesehen. Mit Hilfe dieser Anstellungen sollen die Neuorganisation zum Laufen gebracht und die aufgestauten Investitionen abgearbeitet werden.

In den Ausgabenpositionen sind stark steigende Subventionen im Bereich des Gesundheitswesens hervorzuheben. Besonders erwähne ich die Kosten für die Pflegeheime und die Spitex, die Beiträge an die Sonderpädagogischen und Sozialpädagogischen Institutionen, an die Krankenversicherung (Prämienverbilligungen) wie auch an die AHV/IV und Ergänzungsleistungen.

Die vom Grossen Rat beschlossenen Massnahmen im Bereich von Klima, Biodiversität und nachhaltiger Entwicklung schlagen mit zusätzlichen 11,2 Millionen Franken zu Buche.

Nach der Coronabaisse von 2020/21 sollen die Investitionen generell massiv steigen. Ich stelle dieselbe Entwicklung in vielen Gemeinden fest. Es scheinen sich in den vergangenen Jahren in vielen öffentlichen Bereichen und vor allem in den öffentlichen Gebäuden regelrechte Investitionsstaus angehäuft haben. Dazu haben die energietechnischen Sanierungen, die Anpassung der Heizsysteme und heute als praktische Selbstverständlichkeit die Installation von Photovoltaikanlagen einen grossen Anteil an den Kosten beigetragen. Die immer länger werdende Vorlaufzeit bis zur Realisierung von Infrastrukturprojekten benötigt ebenso zusätzliche Aufwände im Personalbereich. In diesem Zusammenhang erwähne ich, dass die Rekrutierung von deutschsprachigen Mitarbeitenden in verschiedenen Bereichen (Projektleitung, Ingenieure, Raumplaner, Polizisten, etc.) dem Vernehmen nach und den Auskünften zufolge, die uns zur Verfügung stehen, nach wie vor sehr schwierig und aufwändig ist.

Abschliessend halte ich fest, dass die Auswirkungen aus den Änderungen des Steuergesetzes, welches wir an der Oktobersession verabschiedet haben, im Budget einberechnet sind. Der Steuersatz ist wie beabsichtigt mit 96% vorgesehen.

Wir alle haben entweder als Befürworter von zusätzlichen Ausgaben und/oder als Zustimmende zu Steuersenkungen und -anpassungen zu den uns vorliegenden, nicht sehr ermutigenden Budgetzahlen beigetragen.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). 'èpè.-à€!On m'a coupé le micro au moment où j'invitais le Conseil d'Etat à entreprendre des mesures de réduction de dépenses (*rires*). Je ne veux pas sous-entendre par là que c'était voulu, mais je vous donnais de bons exemples, notamment la progression des EPT. Il y a sans doute des services sous-dotés, je le reconnais. Mais il y a peut-être aussi des services sur-dotés, il faudrait peut-être une fois mener une analyse.

J'ai aussi évoqué le domaine des subventions, en particulier dans le domaine de la prévoyance sociale, par exemple la forte augmentation de l'aide sociale des demandeurs d'asile, qui sera prise en charge par la Confédération en 2023. Mais dans 5 ans, si ces mêmes demandeurs ne sont pas insérés dans le monde du travail, ils seront exclusivement à la charge du canton

de Fribourg. Et notre canton est plus généreux que les autres cantons suisses en la matière. On en constate aujourd'hui les effets après la vague migratoire de 2015.

Bref, il y a plein d'autres exemples du même type. Et c'est de la responsabilité du Conseil d'Etat de mener cet exercice et de prendre les bonnes mesures à temps, d'anticiper les mauvaises années.

Malgré ces cris d'alarme, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière sur ce budget 2023, puisqu'il faut bien donner les moyens à notre Etat de fonctionner.

J'en viens maintenant à la version bis de la CFG. La Commission de finances et de gestion, dont je suis membre, je le rappelle, n'a pour une fois pas fait preuve de toute la rigueur que vous êtes en droit d'attendre d'elle avec sa proposition bis.

En effet, l'amendement qui consiste, je devrais dire qui consistait, à augmenter de 500 000 frs les subventions cantonales pour le développement de la culture en compensant avec une charge liée, était non seulement inapproprié et c'est une faute - Monsieur le Commissaire vous l'avez dit - c'est même contraire à notre Constitution. Alors j'apprends aussi à l'instant que les auteurs ont enfin compris, en tout cas de ce point de vue là, ils viennent avec un nouvel amendement et je vous propose que je reprenne la parole au moment de la discussion de cet amendement.

Je terminerai, Monsieur le Président, en répétant que notre groupe entrera en matière sur ce budget et qu'au vote final, ça dépendra du sort qui sera fait à l'amendement sur la création culturelle.

**Ingold François (VEA/GB, FI).** Mon seul lien d'intérêt est de siéger à la CFG.

C'est un homme qui tombe d'un immeuble de 50 étages. Au fur et à mesure de sa chute, il se répète sans cesse pour se rassurer « jusqu'ici, tout va bien », « jusqu'ici tout va bien », « jusqu'ici, tout va bien ». Mais l'important, vous serez d'accord, ce n'est pas la chute, c'est atterrissage.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance du budget 2023 de l'État de Fribourg. Nous avons pu pour cela nous appuyer sur l'excellent travail de la CFG et les explications complètes du Conseil d'Etat. Et nous

aurions envie de dire : « jusque-ici tout va bien ».

La Confédération s'est mise comme objectif climatique de réduire de 50% ses gaz à effet de serre d'ici 2030. Dans le budget qui nous occupe, la place des investissements dans la limitation des gaz à effet de serre est très limitée et ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif. Étant donné la situation géopolitique, nous aurions pu prétendre cette année à une augmentation drastique des investissements dans le renouvelable, dans la biodiversité, la mobilité intelligente, mais non. Les mesures particulières pour le climat et l'environnement représentent pas loin de 11 millions. Quand on le met en perspective d'une baisse fiscale de 4 points, à savoir pas loin de 60 millions, ça nous fait dire que jusqu'ici tout va bien.

Nous avons une augmentation excessivement maîtrisée des EPT. Le nombre d'enseignants augmente de 1,7% et la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement de 3,3%. Le SiTel, lui, augmente par exemple de 4% ses effectifs mais se distancie de nombre de ses mandats. « L'informatique change » nous dit-on. Quelle surprise! Après avoir voulu tout cannibaliser dans les années '10, le SiTel semble aujourd'hui prendre conscience de la difficulté de la concentration des pouvoirs. Les stratégies, s'il y en a, changent régulièrement, s'adaptant plus aux compétences réduites du service informatique que des réels besoins dans les services. Cela donne l'impression que l'on navigue au doigt mouillé, en se passant la patate chaude de service en service. Il semblerait que les services se plaignent peu à l'interne, du moins c'est ce que nous dit le SiTel. Pour nous, le groupe VERT·E·S et allié·e·s, nous dirions qu'en l'absence de conflits ouverts et connus, jusqu'ici, tout va bien.

Pendant ce temps, le HFR prend l'eau. Le déficit cumulé se compte en dizaines de millions et le nouvel hôpital en centaines. Dans le budget, pas de trace de la prise en compte de cette situation : pas de fonds spécial pour le nouvel HFR, pas d'augmentation des PIG en vue, juste ce que l'on donne d'habitude, l'informatique en moins. Sans compter nos vieilles rengaines comme le SEJ qui croule sous les demandes toujours plus abondantes. Surprenant d'ailleurs de constater qu'il est plus facile d'investir dans un nouvel immeuble sur le site de Bellechasse que de trouver l'argent nécessaire pour faire tourner le SEJ. C'est sans doute ce que l'on peut appeler des imputations internes. Mais pourquoi s'en faire, puisque jusque-ici, tout va bien.

On subventionne à la limite de la légalité avec 40,66%. Pour aider celles et ceux qui en ont besoin, mais également accompagner la transition énergétique, il nous reste une marge ténue, voire inexistante. La RPT représente 14,5% du budget, à savoir 590 millions: un record. On sait que d'ici 6, 7 ans, cela va changer, et pas dans le bon sens. Dès 2030, les projections nous indiquent une perte sèche des rentrées de 200 millions par année. Et je ne parle pas de l'argent de la BNS qui est plus incertain que jamais, du moins aussi volatile que ses actions technologiques américaines. Et j'en appelle à nos collègues de droite qui ont déjà un pied électoral à Berne: il serait temps de défendre l'idée d'un fonds souverain qui pourrait soutenir



l'économie suisse et la transition énergétique plutôt que de compter sur les lingots de la BNS et pour finir récolter les miettes. Mais de tout façon, ce n'est pas si dramatique. Puisque jusqu'ici, tout va bien.

Le Conseil d'Etat a décidé d'investir. Enfin, j'ai envie de dire! Et pour une fois, pas de routes ni de ponts ni de pisciculture. En revanche, on assainit - un peu - et on construit quelques nouveaux bâtiments. Cela développe l'économie fribourgeoise, c'est plutôt bien, mais à ce rythme, le parc immobilier de l'État sera efficient d'ici une centaine d'années. Et puis, cette baisse d'impôts de 4 points a sûrement réussi à rapatrier quelques touristes fiscaux en terres fribourgeoises. Les subventionnements sont maintenus, voire légèrement augmentés. Le sport se voit doté d'un demi-poste tant attendu. On récupère les assistances judiciaires et on se réjouit des entrées supplémentaires de l'OCN. Jusqu'ici, tout va bien.

Les VEA peinent à voir des perspectives réjouissantes dans ce budget, bien qu'il soit techniquement irréprochable. On y perçoit une chute et sinon rien, pas de coussin, de parachute ou d'intervention divine. Nous ne pourrions donc pas soutenir ce budget et allons non pas le refuser, ce qui paralyserait le canton, mais nous abstenir. Nous ne serons pas des complices de cette chute à l'optimisme ravageur.

L'important, c'est l'atterrissage. Pas la chute. Mais jusqu'ici, tout va bien.

**Levrat Marie** (*PS/SP, GR*). Nous avons aujourd'hui un projet financier pour l'année 2023 qui est équilibré. Rappelons quand même que les dernières années, tous les projets financiers étaient équilibrés et qu'à chaque compte, l'Etat faisait des dizaines de millions de bénéfice. Ce budget 2023, il manque d'ambition. Il manque d'ambition mais surtout il ne pose pas les bonnes priorités. On a un programme de législation qui a été présenté par le Conseil d'Etat et moi, je peine à voir finalement certaines de ces mesures dans ce budget 2023. On nous parle d'aider les familles, on nous parle de cohésion sociale, on nous parle d'aider les plus démunis, on nous parle d'être à l'écoute de la population, eh bien, je ne retrouve pas tous ces éléments dans le budget 2023. La priorité du budget n'est pas ici de soutenir la population, ce n'est pas de soutenir la population contre les crises, on le rappelle, on a peu, voire pas de soutien pour les familles et pour la population. Vis-à-vis de l'inflation, on a une très légère augmentation des aides pour les primes d'assurance-maladie, les primes d'assurance-maladie explosent et nous, on regarde passer les vagues, également sur la crise énergétique. Finalement, on sait que la population va faire face, et nous aussi, à une crise énergétique et je pense qu'il n'y a pas non plus dans le budget de véritables aides pour les familles et pour la population fribourgeoise qui va faire face à cette crise énergétique.

En réalité, ce qu'on fait ici, c'est qu'on parsème le budget de baisses fiscales, des baisses fiscales pour les personnes physiques, des baisses fiscales concernant les prestations en capital, et qu'en contrepartie on ne soutient pas la population dans les besoins qu'elle aurait vis-à-vis des crises à venir. Ces baisses fiscales incessantes, elles vont, à notre avis, venir avec finalement des baisses de prestations. On a entendu M. Peiry avant et je suis désolée de vous dire que la réduction des EPT, que réduire les prestations... eh bien, je suis désolée, la population ne doit pas payer votre politique fiscale, qui se fait au détriment des plus démunis. Au niveau des investissements, on a un bon niveau, encore faut-il qu'il soit réalisé. Les derniers comptes ont montré que les investissements n'étaient pas tous réalisés, alors on va attendre de voir pour ce qui concerne les investissements.

Vous l'avez compris, nous considérons que le budget n'est pas assez ambitieux, il ne répond pas aux préoccupations actuelles, il ne répond pas aux problématiques que se pose la population et on a l'impression que les réalités des citoyennes et citoyens du canton de Fribourg ne sont pas réellement prises en compte. C'est avec ces considérations que le groupe socialiste va entrer en matière mais va s'abstenir pour le vote final, parce que nous ne souhaitons pas être complices d'une politique fiscale qui aboutisse à des réductions de prestations.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je suis porte-parole du groupe Le Centre, probablement le seul parti qui tout à l'heure va entrer en matière sur ce budget 2023, et je tiens à dire directement qu'on entre en matière, parce que j'ai peur que mon temps de parole soit rapidement coupé.

Si je devais citer un mot du rapport du Conseil d'Etat, je dirais "c'est un développement de prestations malgré les baisses fiscales". Le groupe Le Centre est satisfait de cette situation, il faut bien l'avouer, c'est un peu une addition de bonnes et de mauvaises nouvelles, ce budget, ça, c'est sûr. C'est peut-être la première chose que toutes les abstentions dont vous parlez, qui vont se faire tout à l'heure, mais aussi ces 9 abstentions de la CFG. Pour moi, c'était presque le plus inquiétant, je vous remercie de vos explications, Monsieur le Rapporteur, car pour moi ça donne une image à l'extérieur très ambivalente et très délicate alors que finalement ce budget de l'Etat, il est équilibré et il est bon. On a quand même des paramètres assez élevés, plus de 4 milliards, des investissements comme jamais à 283 milliards, 41% de subventions, on a une réserve de 50 millions qu'on avait prévue de la BNS, ça nous permet justement de compenser le montant à zéro qui est prévu à la base pour 2023. L'inquiétude, c'est que jusqu'à maintenant on essayait toujours de faire en sorte que la masse fiscale permette à elle seule de financer les salaires de l'Etat de Fribourg, du personnel, ce qui n'est plus possible aujourd'hui.

Une bonne nouvelle, c'est les EPT supplémentaires au Service des bâtiments. On a beaucoup d'impacts conjoncturels par rapport à ce budget, ce sont des impacts négatifs, il y a encore le Covid qui nous pèse, à plus de 10 millions, tout comme l'asile (plus 41 millions). Je pense que c'est une bonne chose que nous soutenions l'asile, surtout l'asile marqué par cette

guerre en Ukraine. Il y a le côté de l'inflation - qui pouvait prévoir une telle inflation due à la guerre? Mais ça plombe aussi les comptes de 47 millions.

À titre personnel, la plus grande satisfaction, c'est de voir que l'augmentation de la fiscalité des personnes morales fait plus que compenser par le double la baisse des recettes fiscales des personnes physiques. Donc, avec le PF17, au début on avait peur de toutes ces pertes fiscales et on voit qu'aujourd'hui on fait plus que compenser cette différence. On utilise notre fortune, mais oui, Monsieur Peiry, on l'utilise parce qu'on l'avait mise de côté justement pour cette phase particulière et transitoire. On avait fait différents postes de réserves et de provisions, on l'utilise, j'ai cité l'exemple de la BNS. Concernant le programme d'investissements, il n'a jamais été aussi ambitieux. Moi, je vous félicite, il faut le faire, c'est une bonne chose. J'ai tout de même un certain doute, relevé aussi par la CFG: je suis intervenu l'année dernière par un postulat, qui, je crois, a été accepté à l'unanimité, concernant le suivi des investissements. Il y a toujours une différence de 30 à 40%, alors ça ne sert à rien que nous votions ces 290 millions si dans une année on se retrouvera avec les comptes en disant "on en a dépensé 150". Moi, j'attends toujours, et c'est la question que je vous pose: où en êtes-vous pour la réponse à ce postulat que nous avons voté il y a 15 mois, l'année dernière?

Charges de personnel: je pense que l'augmentation de 151 EPT est justifiée, c'est essentiellement dans l'enseignement, ce sont aussi des décisions du Grand Conseil par rapport aux assistants sociaux dans les écoles, c'est en partie pour la sécurité et aussi pour le Service des bâtiments, ces 12 EPT supplémentaires, justement pour suivre ces grands projets constructifs, donc le groupe Le Centre est tout à fait d'accord par rapport à ça.

Concernant la péréquation financière, on ne va jamais autant recevoir que l'année prochaine, 591 millions, c'est une bonne et une mauvaise nouvelle. Une bonne nouvelle, c'est beaucoup d'argent qui va nous arriver. C'est énorme, 591 millions par rapport à 4 milliards. La mauvaise nouvelle, c'est que nous sommes faibles par rapport aux autres cantons, qui doivent nous aider pour avoir une certaine péréquation entre nous et surtout, comme vous l'avez dit Monsieur Moussa, c'est que d'ici 2030 il y aura une baisse marquante qui est déjà prévue et là, il faudra vraiment faire attention. J'espère que l'économie fribourgeoise, d'ici là, pourra compenser avec les revenus fiscaux de tels montants, ça me semble relativement élevé. Concernant les assurances-maladie, on dépasse les 200 millions, comme ça a été dit. Personnellement, mais personnellement, je pense qu'on aurait pu faire un geste de plus, parce que l'augmentation des primes et la charge pour certaines familles, elle est extrêmement élevée et peut être extrêmement délicate dans ces moments-là, j'aurais trouvé juste de faire un effort substantiel supérieur. Maintenant, concernant les différents amendements, il y en a trois qui sont connus; il y a celui du club de la culture, je peux vous dire que maintenant il y a l'effet compensatoire qui est différencié, on a voté ce matin au sein du groupe à deux tiers en faveur de cette rallonge pour la culture, on avait un doute concernant l'effet compensatoire, je pense que ça va même améliorer la chose. Concernant l'amendement... *[Temps de parole écoulé.]*

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Mon collègue François Ingold a déjà indiqué dans sa prise de position que le groupe VERT·E·S et allié·e·s peinait à voir des perspectives réjouissantes dans ce budget. J'aimerais ajouter un complément un peu plus stratégique à moyen terme.

Nous venons de vivre les trois années les plus particulières qu'il nous ait été donné de vivre lors de ces dernières décennies, avec le Covid en primeur et puis une dramatique guerre, dramatique d'abord au niveau humain, ensuite au niveau géopolitique mais aussi au niveau des ressources énergétiques et de notre économie. Jamais, je dis bien jamais, les attentes envers l'Etat protecteur n'ont été aussi importantes et ce qui est très particulier, issues de tous les bords politiques, même et surtout ceux pronant le moins d'Etat. Il faut de l'argent, il faut de l'argent pour sauver l'agriculture malmenée par le climat, il faut de l'argent pour voler au secours des entreprises qui ne peuvent plus fonctionner ou voient actuellement leur facture énergétique exploser. Il faut de l'argent pour soutenir le pouvoir d'achat du ménage des familles confrontées à une inflation, qui renaît après 10 ans de stagnation. Il faut de l'argent pour investir dans la santé, les infrastructures, le personnel de santé, qui sont à la rupture. Il faut de l'argent pour intensifier l'aide sociale et l'aide aux institutions pour éviter la poursuite de l'augmentation de la précarité et mettre en oeuvre des PC famille. Il faut de l'argent pour combattre le réchauffement climatique et sauver la biodiversité.

Bref n'en jetons plus! L'Etat doit être présent, efficace et disposer de moyens. Si tous, nous souhaitons que l'Etat joue ce rôle protecteur, nous devons lui en donner les moyens. Mais face à ceci, les recettes fiscales baissent, c'est nous qui l'avons décidé et qui allons continuer encore, je suppose, à le décider lors de certaines baisses fiscales. La dépendance aux ressources externes, RPT, BNS etc., augmente, nous le savons. Nous avons eu une séance particulière à la Commission des finances et de gestion pour brosser un portrait, qui je ne vous l'explique pas, n'est pas très, très positif et je ne pense pas, comme l'a dit mon préopinant, que les 590 millions qui manqueront pourront être compensés par l'économie. Nous sommes en train de rouler sur une autoroute, tout fonctionne bien, le véhicule va bien, comme disait mon collègue, jusque là tout va bien. Nous avons une information d'inforoute comme quoi un pont s'est effondré dans 3 km mais nous continuons à la même vitesse, avec les mêmes budgets en se disant qu'il sera assez tôt de freiner, 200 ou 300 mètres avant l'arrivée. C'est suicidaire. Alors oui, pour reprendre cette image, tout va bien, le budget est comme demandé et comme l'ont dit plusieurs représentants, équilibré, donc

nous pouvons continuer à octroyer des baisses, à travailler sur le coefficient de l'impôt, comme nous le faisons depuis trois ans, soi-disant pour augmenter le pouvoir d'achat et favoriser la consommation. Il faudra un jour qu'on m'explique comment une baisse d'impôt de 50 frs pour quelqu'un qui a 4 000 frs de revenu peut augmenter son pouvoir d'achat et faire marcher l'économie et une baisse d'impôt de quelques 5 000 à 6 000 frs pour quelqu'un qui a 200 000 ou 300 000 frs de revenu va faire qu'il va investir des millions.

Je ne l'ai jamais compris. Eh bien non, chers collègues, dans la perspective à long et à moyen termes, rien n'augure de positif pour la mise en oeuvre du plan financier, intéressant, que nous a soumis avant-hier le Conseil d'Etat. Alors, comment parvenir à établir des budgets futurs sans couper drastiquement soit dans les prestations, soit en augmentant les impôts? Par une première mesure responsable qui est en notre pouvoir chers collègues députés, je vous proposerai demain le retour inévitable au coefficient normal de 100% pour libérer déjà une soixantaine de millions, qui seront les bienvenus dans ces temps de crise.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). J'interviens en complément pour le groupe socialiste. Mes liens d'intérêt; je suis syndicaliste, vous le comprendrez tout à l'heure, conseiller communal dont en charge de comptes et de budget, membre du comité du réseau santé de la Glâne avec également des questions de charges et de budget.

Tout à l'heure, il a été évoqué la péréquation. C'est vrai que c'est cocasse, pour ne pas dire autre chose, que les autres cantons soutiennent notre budget avec plus de 500 millions alors qu'on baisse les impôts pour ceux qui ont le plus de moyens. Je voulais plutôt revenir sur la question du pouvoir d'achat. Le pouvoir d'achat, comme l'a dit mon préopinant, n'est pas réglé par des baisses d'impôt, il est réglé par la masse salariale qui est dépensée dans les commerces, dans les magasins et pour la vie de tous les jours. Un milliard et 500 millions, c'est la charge complète du personnel dans ce budget. On peut donc estimer que plus d'un milliard, un milliard deux cents mille, c'est des salaires directs et c'est donc de l'argent qui est consommé. C'est une injection directe dans l'économie du canton et dans la vie des entreprises du canton. Cela contribue de manière considérable à la vie économique de ce canton. Les salariés s'investissent pour la population, ils se sont énormément investis ces dernières années, tous les salariés de notre Etat et de toutes les collectivités. Par contre, le budget prévoit certes une augmentation, une légère compensation du coût de la vie mais qui ne correspond pas à l'entier du coût de la vie. Il ne prévoit pas de revalorisation outre les échelons usuels. L'inflation est quelque chose de difficile pour les salariés, puisqu'ils la subissent toute l'année, cette année pratiquement 3,5%. Les plus bas salaires la ressentent beaucoup plus fortement, ça a encore été démontré par l'Office des statistiques dernièrement et par diverses interventions et en même temps, ils se voient compenser l'année suivante. Et l'année suivante, l'échelle continue à monter, donc dès le 1<sup>er</sup> janvier, ils voient déjà petit à petit leur pouvoir d'achat diminuer.

Faire un effort sur les salaires du personnel, c'est faire un effort pour la population, c'est un message de confiance donné à l'économie et donné à l'ensemble de la population, ça montre aussi une exemplarité de l'employeur Etat afin d'agir sur le pouvoir d'achat et sur le bien-être de la population et en principe, souvent des moins nantis. Le coefficient souhaité, 0,96, ça a aussi été dit tout à l'heure, profite essentiellement aux nantis et permettrait s'il était à 100 d'avoir légèrement plus de moyens pour faire face et avoir une vraie politique solide, pas seulement pour quelques-uns. Donc, ce que j'appelle le Conseil d'Etat à faire, c'est un effort pour avoir ainsi une reconnaissance pour ses salariés tout en soutenant l'économie et la consommation de ce canton.

**Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Comme il a été annoncé, j'annonce donc le dépôt d'un amendement concernant la culture, ceci sera expliqué si j'ai bien compris lors de l'examen de la DFAC. J'ai juste une question à ce propos et que j'aimerais bien que vous me confirmiez, Monsieur le Rapporteur, la rubrique de compensation est à la DFIN et la DFIN passe avant la DFAC donc je m'interroge: est-ce qu'on ouvre le débat sur la proposition compensation lors de l'examen du budget de la DFIN ou alors de celui de la direction qui est concernée par l'objet?

**Brodard Claude** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je reviens par rapport aux propos de M. le Député Hubert Dafflon, qui, en fait, regrette les votes de la CFG. Je suis président de la CFG depuis plusieurs années et je reconnais que la façon dont s'est passé le vote final m'a aussi personnellement déplu. Mais j'aimerais quand même relever différentes choses.

Première chose, la CFG est une commission politique, je voudrais dire que c'est presque normal que l'on s'y affronte, on a des visions de société différentes par rapport à la fiscalité ou aux prestations. On l'a vu ici, dans ce débat, ça explique en partie certaines abstentions et puis l'autre élément, c'est le principe de la compensation. M. Siggen l'a dit, il y a une compensation qui était contraire au droit, contraire à la Constitution et personnellement je ne pouvais pas venir ici, comme président, en soutenant la version bis alors qu'une compensation n'était pas correcte, raison pour laquelle, je le dis, je me suis abstenu au vote final. Bien que le budget, sur le fond, je pense que ce n'est pas un mauvais budget en tant que tel, je suis partagé par rapport à certains éléments, certains prélèvements dans les provisions, mais je crois que sur le principe je suis entré en matière, les partis de gauche entrent en matière aussi, donc ils n'ont pas demandé un renvoi du budget. Donc, je dirais que d'une façon générale le budget n'est pas si mauvais, même si à moyen terme il y a des sources d'inquiétude. J'aimerais quand même le dire, le travail de la CFG s'est bien fait, dans de bonnes conditions, mais après, c'est clair, c'est aussi à chaque membre de la CFG, lorsqu'il fait un amendement, de veiller à ce que la compensation soit correcte sur le

fond et c'est la raison pour laquelle il y a eu une série d'abstentions au vote final. Voilà, je voulais juste rétablir certaines vérités ici, dans ce Grand Conseil.

**Moussa Elias (PS/SP, FV).** Je remercie tout d'abord bien évidemment tous les intervenants et groupes qui ont pris la parole et qui soutiennent l'entrée en matière sur le budget. Les débats qu'on a eus, ici en plénum, comme ça a été dit par M. le Président de la CFG, reflètent également les débats qu'on a eus en commission, ce qui est tout à fait logique. J'avais noté qu'il n'y avait pas de question spécifique qui a été adressée à la CFG, je voulais très gentiment passer la parole au commissaire du gouvernement, mais du coup je dois me corriger, puisqu'effectivement une question très précise m'a directement été adressée. Je n'ai pas eu le temps de regarder, si vous me donnez 5 minutes, je vais vérifier cette question, parce qu'il me semble, de tête, lorsque le Grand Conseil avait accepté les 5 EPT supplémentaires au Service de l'enfance et de la jeunesse il y a 3 ou 4 ans, la rubrique de compensation était également prise au SITel, à la DFIN et j'aurais envie de dire il faudrait, au niveau du vote, procéder de la même manière qu'on l'avait fait à l'époque. Du coup, je devrai vérifier dans le *BGC* à quel moment nous avons voté, est-ce que c'était au moment de l'examen de la DSAS ou de la DFIN? Si vous me donnez 5 minutes, je le ferai très volontiers par la suite.

Il y a quand même deux points que j'aimerais relever; un point en complément de l'intervention du président de la CFG justement comme rapporteur général de la CFG, c'était également au niveau de l'intervention du rapporteur, du représentant du groupe Le Centre par rapport à l'image vers l'extérieur du vote de la CFG. Donc, pour les explications du vote de la CFG, elles ont été données, les explications complémentaires du président ont été données et je pense que nous savons toutes et tous que ce qui se fait dans la politique. De temps en temps les concours de circonstances font que des votes peut-être à priori surprenants puissent arriver, mais comme l'a dit à juste titre le président de la CFG, cela n'entache en rien la ni la qualité, des débats ni celle du travail de notre commission.

Le deuxième point, et là par contre je m'inscris en faux à titre personnel mais également finalement au nom de la majorité de la CFG, puisque c'était la majorité de la CFG qui nous a proposé l'amendement A1 concernant la culture, c'est des affirmations aujourd'hui selon lesquelles la rubrique de compensation serait inconstitutionnelle. J'ai la Constitution fribourgeoise sous les yeux, cette Constitution ne nous dit absolument rien sur cette question, elle nous dit uniquement que le budget doit être équilibré et que c'est le Grand Conseil qui adopte le budget. Ces deux règles constitutionnelles sont parfaitement respectées également avec l'amendement de la majorité de la CFG. Il y a peut-être des règles non écrites ou des bonnes pratiques politiques, ça, c'est une chose. Mais ce n'est en tout cas pas inconstitutionnel, puisqu'effectivement, là, ce serait quand même assez grave, que la CFG vous propose au plénum un amendement qui serait inconstitutionnel. Donc, par rapport à cette question-là, je m'inscris en faux, également en lien avec la loi sur les finances de l'Etat, qui prévoit également que c'est le Conseil d'Etat qui propose un projet de budget au Grand Conseil mais que la souveraineté budgétaire bien évidemment, elle est au Grand Conseil. La seule règle concernant les amendements provenant de députés ou du Grand Conseil, évidemment aussi de la CFG, c'est finalement que le montant définitif à la fin, dans le décret, concernant les dépenses, ne peut pas être modifié. Et puis, on ne peut pas non plus compenser des augmentations de dépenses en puisant dans les recettes. Cela, ce sont les règles qu'on connaît, ça a été également soulevé d'ailleurs dans les débats de la Commission et, sauf erreur, cette affirmation, qui est la mienne, n'a pas été contestée, en tout cas pas dans les débats de la Commission. Donc, par rapport à cette question-là, je maintiens que la CFG vous fait une proposition qui est absolument légale et constitutionnelle mais évidemment que d'un point de vue politique on peut avoir un autre avis.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Quelques considérations sur les affirmations faites. Je remercie tout d'abord tous les groupes, qui, à ma connaissance, sont entrés en matière même s'il y a des réserves qui ont été faites quant au vote final. L'année passée, ou plutôt cette année, quand on discutait des comptes puis du versement de 150 millions de la BNS, on nous disait: "Ben, j'espère que vous allez dépenser et que vous n'avez plus de fortune avec tout cet argent qui vous arrive." Voilà ce que nous prenons dans le fond et qu'on nous dit: "Mais dans trois ans il n'y a plus rien." Je crois que notre fortune, c'est les fonds, il faut bien le comprendre, a un certain mouvement interne, on y prend et on y met et c'est cet élément-là qui doit être observé. Et puis, nous avons constitué des fonds, notamment celui pour la BNS, précisément pour l'année pour laquelle on ne va rien recevoir, donc c'est tout à fait logique que ça soit le cas.

Diminuer les EPT, un effort a bien été entrepris, mais d'abord j'observe qu'il y a une partie de souhaits du Grand Conseil dans cette augmentation d'EPT et puis, il faut bien le dire, l'inflation a, en quelque sorte, ruiné quelques efforts qui peuvent être entrepris pour diminuer des EPT, puisqu'en termes de masse salariale, ça a évidemment eu l'effet inverse. J'aimerais relever également, M. Ingold parlait de seulement 11 millions, il n'est pas là mais ça ne fait rien, mais si on a une ambition en termes d'investissements, c'est aussi pour de l'assainissement de bâtiments, qui vient aussi en faveur, bien entendu, de la lutte que nous menons pour maîtriser, pour atténuer, pour diminuer les conséquences du réchauffement climatique. Il n'y a pas que des montants précis et des rubriques qui sont intitulées "Climat" ou "Développement durable", c'est d'une manière générale qu'il faut le considérer.

Peut-être encore un mot, il n'y a rien pour l'HFR, mais il y a quand même un fonds qui est prévu pour lui, qui n'est pas augmenté mais qui existe quand même, de 40 millions, et c'est dans le cadre du plan financier qu'il y aura des modifications. On sait qu'on est devant ce débat, ceux qui ont lu notre plan financier savent que l'une des priorités du plan financier, ce sont les structures médicales dans le canton. Un autre élément, M<sup>me</sup> la Députée Levrat, le budget finalement doit être légalement remis au Grand Conseil à la mi-septembre. Il y a un certain nombre d'informations qui nous ont été données après coup et pour lesquelles le budget évidemment n'a pas d'élément ou du moins n'a pas été développé. Je pense par exemple aux informations sur la hausse des primes, qui sont venues après, alors on a prévu plus de 7 millions d'augmentations, mais c'était sur la base d'informations antérieures, ainsi que pour l'inflation, on s'en est tenu à ce que la Confédération avait fixé, c'est la référence pour nous, au moment de la remise du budget, donc c'est des considérations qu'il faut aussi avoir en tête. J'ai pris note de la demande de M. le Député Dafflon, pendant les discussions, j'ai pu regarder l'ultime délai, c'est en début de l'année prochaine. J'ai regardé avec mon collègue également, les choses vont venir pour donner réponse à votre postulat.

Voilà les quelques éléments que je voulais mentionner. Si vous me permettez juste une remarque au niveau de la procédure, d'après ma Direction, la discussion et vote sur l'amendement doivent tomber sur la Direction pour laquelle il y a l'augmentation de la dépense, donc, dans ce cas, ce serait selon nous la DFAC. C'est au moment du traitement de cette Direction-là que serait discutée une augmentation de la dépense pour elle, puisque les deux Directions sont de toute façon touchées, puisqu'on augmente d'un côté et que l'on diminue de l'autre. Donc, d'après nos indications, Monsieur le Président, je le répète, pour nous, l'amendement doit être pris sur la Direction pour laquelle il y a la dépense, ça veut dire pour l'exemple de la culture, ce serait la DFAC.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Voilà, ma mémoire ne m'a pas joué des tours. En 2019, par rapport à l'amendement SEJ, cet amendement avait été traité selon le *BGC* 2019 lors de l'examen de la DSAS et la rubrique de compensation était le SITel à la DFIN, qui avait aussi été examinée avant, raison pour laquelle, en tout cas à titre personnel, pour autant que je puisse m'exprimer à ce sujet-là, je propose également de traiter l'amendement «culture» lors de l'examen de la DFAC, indépendamment de la question de savoir dans quelle rubrique c'est traité, parce qu'on a un précédent de 2019, à tout le moins.

**Président du Grand Conseil.** Je vais suivre cette recommandation, enfin, ce n'est pas une recommandation, mais si elle a été appliquée en 2019, il n'y a pas de raison qu'on l'applique autrement, elle n'avait pas été contestée.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail.

---

## Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

### Direction des finances

---

Rapporteur-e:	<b>Gobet Nadine</b> ( <i>PLR/PVL/FDP/GLP, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3250</i> )
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3314</i> )

---

#### Examen de détail

**Gobet Nadine** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). En préambule, l'excédent de revenus du budget de fonctionnement 2023 de la DFIN est en progression de 63,2 millions en 2023 par rapport au budget 2022. Le budget des investissements présente quant à lui un excédent des dépenses d'investissement de 4,5 millions contre 8,7 millions au budget 2022.

Quant au personnel, on constate une augmentation de 9 EPT, dont 6 pour le SITel, avec 1 EPT transféré du SITel à l'Administration des finances, 1 EPT au Service du personnel et 1 EPT de taxateur au Service des contributions. Deux remarques: les revenus de transferts sont en progression de 141,6 millions ou + 7,4% en comparaison avec le budget 2022, dont 51,4 millions de plus pour la péréquation financière fédérale.

A signaler que le cumul des revenus de la péréquation financière, des subventions fédérales et de la part de l'IFD représente au total les 25% des revenus.

J'en viens maintenant au centre de charges. A l'Administration des finances, on peut donner les informations suivantes: comme je viens de le relever, la RPT représente globalement une augmentation de 51,4 millions et il faut rappeler que le système est revu tous les 4 ans et qu'il y a une très grande volatilité avec plus ou moins 10% en une année. Il n'y a plus de provision pour amortir le choc et l'année 2024 pourrait être différente avec les effets du Covid, qui peuvent avoir des incidences, puisque certains cantons ont nettement moins bien passé à travers la crise du Covid-19 que le canton de Fribourg.

En ce qui concerne la répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS, Le budget est à zéro, un prélèvement sur provisions de 50 millions est prévu, ce qui signifie que le solde de la provision BNS se monte à 28,5 millions contre 78,5 millions au 31.12.2021.

Je tiens maintenant à donner au Grand Conseil quelques précisions sur le Service de l'informatique et des télécommunications, qui a suscité beaucoup de questions et remarques au sein de la CFG et qui fait aussi l'objet de compensations pour les amendements sur la culture et les subventions cantonales aux partis politiques.

L'excédent de charges est en augmentation de 9 millions par rapport à 2022. En effet, les charges informatiques progressent et s'élèvent à 58 millions pour permettre la mise en oeuvre la stratégie 4.0 voulue par le Conseil d'Etat. L'enveloppe informatique est ainsi de 4 millions plus élevée que le budget 2022. L'évolution constante de l'enveloppe informatique depuis 2017 démontre que le Conseil d'Etat attribue des moyens non négligeables à la digitalisation.

<b>Années</b>	<b>Enveloppe</b>	<b>MCO</b>	<b>Projets</b>
2017	19.9	15.7	4.2
2018	28.7	19.6	9.1
2019	43.7	26.4	17.3
2020	50.7	28.4	22.3
2021	53.4	28.1	25.3
2022	54.0	30.7	23.3

Il est à relever que l'augmentation de l'enveloppe est aussi due aux moyens importants en faveur de la maintenance en condition opérationnelle et non pas seulement en faveur des projets et de nouveaux projets.

A noter que l'enveloppe informatique des années futures, qui continuera de croître, comprend 3 axes principaux :

1. La poursuite et l'achèvement des projets actuellement en cours. La priorisation du portefeuille prévoit dans un souci d'efficacité et de rationalité, que ces projets puissent déployer leurs effets aussi vite que possible et atteignent les objectifs afin de répondre aux besoins.
2. L'obligation de maîtriser l'obsolescence informatique. Il s'agit de l'un des défis majeurs de la législature, en parallèle de la poursuite des projets stratégiques en cours.
3. Le lancement de nombreux nouveaux projets qui traduisent la volonté des Directions de soutenir la transformation numérique de l'administration.

Il nous a été signalé que la mise en œuvre de nouvelles stratégies à l'échelle de l'Etat, telles que par exemple « Education Numérique 2022 », représente des défis organisationnels et financiers importants pour l'informatique cantonale, ainsi que l'organisation des conditions du soutien organisationnel aux bénéficiaires. Cela conduit à affiner la répartition des tâches entre les Directions et le SITel dans la digitalisation des processus, avec une implication plus grande des bénéficiaires.

À notre question sur l'augmentation du personnel au SITel, alors que le SITel abandonne certaines prestations (HFR, OCN, ...) et que des tâches sont reprises par d'autres Directions et établissements, il nous a été répondu que l'ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021, a clarifié les rôles et les responsabilités de chacun et que des unités autonomes ont été définies. Si le SITel a pu réaffecter certains moyens, cela lui permet de répondre, avec les moyens alloués, à la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec la digitalisation des prestations de l'Etat. À titre d'exemple, la diminution d'activités en faveur du HFR a eu pour effet concret de pouvoir libérer certaines capacités et d'accélérer de manière sensible la réalisation de projets, ce qui a notamment permis une réaction efficace de l'Etat face aux besoins de mobilité liés à la crise du Covid-19.

À ce jour, 60% du parc logiciel est obsolète et une gestion efficace du maintien en conditions opérationnelles nécessite des moyens conséquents. Des opérations ont été engagées pour pallier l'obsolescence de certains logiciels clés de l'Etat. Le Grand Conseil sera saisi l'année prochaine d'une demande de crédit d'engagement pour le traitement de l'obsolescence.

L'augmentation significative de la livraison des projets et de leur maintenance a été rendue possible grâce à des gains sur la productivité interne, cette aide sur la productivité a aujourd'hui atteint ses limites. Une augmentation des effectifs du SITel semble indispensable pour garantir la continuation des prestations.

La digitalisation implique de repenser les processus en fonction de la prestation délivrée à la population, en cherchant l'efficacité et l'économie. Ceci oblige à revoir les processus et les organisations qui relèvent exclusivement des Directions. C'est la digitalisation qui implique ces changements, pas forcément un délestage du SITel. Avec l'exemple de Microsoft 365, la DFIN a entendu parfois que le SITel n'apportait plus de support à l'utilisation des visioconférences. Dans les faits,

le SITel n'a jamais apporté ce support, puisque la prestation n'existait pas. Par ailleurs, le SiTel n'est pas en charge de la formation dans l'organisation actuelle de l'Etat. La digitalisation oblige le personnel à se former et à s'autoformer, ce qui ne relève pas du SiTel, lequel apporte toutefois ses connaissances métiers.

Le cas des unités autonomes est différent. Ces dernières pouvaient choisir entre les prestations standard de l'Etat et des prestations « sur mesure » portées par des tiers. Le SITel les accompagne dans leur démarche et il faut noter que les prestations « sur mesure » peuvent parfois nuire aux projets et au fonctionnement global de l'Etat, par un ralentissement des activités et des risques liés à l'obsolescence.

Enfin, il est également fait état d'un doublement des coûts à l'OCN et d'une forte augmentation à l'ECAB. Or, l'augmentation de ces coûts n'est pas forcément liée à une prestation du marché anciennement fournie par le SITel, mais il est lié à la nécessité de renouveler les équipements et les infrastructures obsolètes que les fournisseurs externes ne peuvent pas maintenir.

Au Service cantonal des contributions, nous constatons un excédent de revenus à l'243 millions, soit une hausse de 22 millions par rapport au budget 2022. Je ne reviens pas sur le détail de ces revenus, vu les informations du rapporteur général données dans l'entrée en matière. Pour terminer, dans les recettes et dépenses générales, on signalera les prélèvements sur le fonds d'infrastructures de 8 millions, dont 5 millions pour la digitalisation. Il s'agit là d'un appui pour les efforts supplémentaires de l'Etat, qui a consenti, comme déjà dit, 58 millions en 2023 pour la digitalisation, qui est considérée comme une infrastructure.

Dans les prélèvements sur provisions de 14,8 millions, il y a 9 millions pour l'aide aux communes en lien avec la RFFA et 5 millions pour absorber l'indexation de la masse salariale, qui représente 33 millions, pour [faire face à l'inflation](#).

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification [*N.B.: des modifications touchant le budget de cette Direction seront décidées ultérieurement*].

## Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

### Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle

---

Rapporteur-e:	<b>Peiry Stéphane</b> (UDC/SVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3314)

---

#### Examen de détail

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Le budget 2023 de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle présente au compte de résultats des charges pour 446 506 000 frs en augmentation de 40 753 000 frs par rapport au budget 2022, soit une augmentation de + 10%. Dans la même tendance, les recettes du compte de résultats se chiffrent à 259 044 000 frs, là aussi en augmentation de 21 733 000 frs par rapport au budget précédent, soit + 9%. L'excédent de charges estimé pour 2023 atteint 187 461 000 frs, en augmentation de 19 020 000 frs. Cette augmentation de 19 millions s'explique pour l'essentiel par des amortissements. À commencer par le Service de la formation professionnelle, où l'amortissement de la subvention d'investissement en faveur de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC) à Villaz-St-Pierre se chiffre à 10 millions en 2023, soit 3,2 millions de plus par rapport à 2022.

On retrouve aussi un amortissement exceptionnel de 6 725 000 frs à l'Ecole des métiers de Fribourg. Il s'agit ici de la dernière tranche d'amortissements pour l'Ecole des métiers.

Au Service de l'énergie également, on trouve des amortissements pour subventions d'investissements aux personnes physiques pour les mesures énergétiques en augmentation de 8 700 000 frs.

Ces trois montants expliquent à eux seuls l'augmentation du déficit de la Direction en 2023. Sinon, dans l'ensemble, les chiffres service par service restent relativement stables.

Le compte des investissements quant à lui présente des dépenses brutes pour 69 413 000 frs, en augmentation de 20 763 000 frs par rapport au budget 2022, soit + 43%. Les recettes d'investissement sont estimées à 2 872 000 frs, une somme pratiquement équivalente au budget 2022.

L'augmentation des investissements bruts de plus de 20 millions s'explique comme suit :

15,2 millions à la Promotion économique pour les investissements qui seront réalisés par l'ECPPF, via le prélèvement sur le Fonds de politique foncière active. A ce propos, je précise que dès 2023 les investissements effectués par le Fonds PFA sont présentés dans la promotion économique, alors qu'ils apparaissaient auparavant au budget de la Direction des finances.

Toujours au niveau de l'augmentation des investissements, il y a 3,2 millions de plus pour l'ACPC, c'est l'amortissement de l'investissement, soit 10 millions au total en 2023.

Et 5,1 millions de plus au Service de l'énergie, là également au titre de subventions cantonales aux communes et aux particuliers pour les mesures énergétiques. Ces subventions pour les mesures énergétiques totalisent 33,7 millions en 2023.

Enfin, au niveau des EPT, la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle disposera au budget 2023 de 941,26 EPT soit 13,5 EPT en plus, dont 3,5 EPT dans l'administration centrale et 10 EPT dans le secteur de l'enseignement.

Je terminerai mon rapport en remerciant Monsieur le président du Conseil d'Etat Olivier Curty et son secrétaire général Monsieur Christophe Aegerter pour leur disponibilité et leur très bonne collaboration dans le cadre de l'examen de ce budget.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Je déclare mes liens d'intérêts: je suis cheffe de délégation de la commission interparlementaire de la HES-SO, j'interviens donc sous le poste 3559. La HES-SO connaît un développement très important et j'interviens afin de savoir si tous les postes demandés pour l'enseignement, eu égard à l'augmentation du nombre d'élèves, sont bien dans le budget 2023. D'autre part, je vous fais part de mon inquiétude parce qu'on manque d'infrastructures pour le futur de nos hautes écoles. On vient de voir qu'il a fallu voter un crédit complémentaire urgent pour la Faculté des sciences de l'Université et on apprend qu'il faudra attendre probablement 2026, peut-être un an de plus avant que la HEIA puisse avoir de nouveaux locaux pour répondre aux besoins en fait, tout simplement. Ou bien, on apprend aussi que le centre de compétences cliniques est complètement saturé pour les étudiants, c'est les laboratoires dans lesquels les étudiants s'exercent en soins infirmiers. Ce centre est complètement saturé et il y a des craintes pour le futur pour un enseignement de qualité. Je pose la question de savoir quels seraient les moyens que le Conseil d'Etat peut mobiliser pour accélérer les démarches. J'ai encore une autre question sous ce point concernant le manque d'infirmiers et d'infirmières, qui va encore empirer dans les années qui viennent, c'est une crainte que l'on connaît un petit peu partout: est-ce que le Conseil d'Etat a prévu d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans ce domaine crucial? Est-ce que quelque chose est prévu aussi au budget 2023 ou non?

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** M<sup>me</sup> la Députée Berset pose des questions assez précises concernant le domaine des HES-SO, notamment à savoir si tous les postes qui étaient demandés sont au budget, ce qu'il advient du fond d'infrastructures et quels sont les moyens du Conseil d'Etat pour accélérer les démarches pour le centre de compétences cliniques, si j'ai bien compris, ainsi que concernant la Haute Ecole de santé, s'il y a plus d'infirmiers. Les questions sont assez précises, je les adresse directement à M. le Conseiller d'Etat.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Le budget de la HES-SO est un budget global, qui est négocié à chaque fois avec la Direction des finances et qui va également être approuvé par le Conseil d'Etat. On n'obtient jamais tous les postes demandés. Toutefois, le résultat obtenu est tout à fait satisfaisant. Il permet aussi aux quatre hautes écoles spécialisées de se développer ou, en tous cas, d'avoir de l'ambition. La question par rapport à la HEdS est très importante. Celle-ci n'a jusqu'à présent jamais refusé des étudiants en raison du budget, bien au contraire. Le nombre d'étudiants a plutôt augmenté. La mise à disposition de places de stages par les institutions de santé a, jusqu'ici, été suffisante pour répondre à la demande estudiantine. On travaille beaucoup de concert avec la DSAS pour assurer une offre suffisante. C'est parfois à ce niveau que cela bloque. Les deux Directions poursuivent conjointement l'objectif qui vise à augmenter le nombre de diplômés à 150. Ceci est l'objectif fixé par année d'ici à 2025 - je pense que c'est cela, le sens de votre question - pour répondre aux besoins du milieu de la santé. Ces éléments ont été intégrés à la planification financière. On travaille aussi avec la DSAS pour évaluer si des incitatifs pour des places de formation pratique doivent être créés dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, dont la loi est en discussion au Parlement fédéral. Par rapport au centre de compétences cliniques, il y a en a un au niveau de la HES, mais il y en a aussi au niveau... alors là, on vient de me donner la confirmation, une augmentation est aussi prévue.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—



## Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

### Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement

---

Rapporteur-e:	<b>Dietrich Laurent</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3250</i> )
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3314</i> )

---

#### Examen de détail

**Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). La CFG tient tout d'abord à remercier la DIME, son directeur M. Jean-François Steiert ainsi que le secrétariat général de la Direction en les personnes de M. Leu et de M<sup>me</sup> Gerber pour l'accueil, pour les riches discussions et les réponses données à nos questions.

Pour un total de charges de 264.9 millions de francs, le Budget 2023 de la DIME propose un excédent de charges de 147.3 millions de francs en augmentation de 2.6 millions de francs (+ 2.7 %) par rapport au budget 2022 et 13.2 millions de francs par rapport aux comptes 2021. Le personnel s'accroît de 13.9 EPT (+ 3.2 %) et d'un-e apprenti-e. La DIME aura ainsi 430.22 EPT, 11 apprenti-e-s et 3 stagiaires. La répartition des augmentations de postes est la suivante :

- + 0.5 administratif: Secrétariat général;
- + 0.5 administratif: Service des ponts et chaussées;
- + 0.5 administratif: Service de l'environnement;
- et + 12.4: Service des bâtiments, ce dernier s'étant réorganisé j'y reviendrai plus tard.

Du côté des investissements, il est prévu de dépenser 105 millions de francs en investissements, soit 10.5 millions de francs de plus qu'au budget 2022 et 60.5 millions de francs de plus qu'aux comptes 2021.

La CFG a particulièrement analysé les éléments les plus importants suivants du Budget 2023.

1. L'impact du renchérissement sur la direction est difficile à évaluer. Le constat des six derniers mois 2022 est le suivant: augmentation moyenne de + 5% sur les projets. De très grosses différences sont à noter selon les CFC. Normalement, les règles de l'Office fédéral des constructions et de la logistique sont appliquées avec une clause d'indexation globale prévue dans les contrats, mais cela peut être difficile selon l'ampleur du renchérissement sur les marchés et selon les domaines. Ces règles sont strictes et l'Etat s'est donné les moyens d'éviter les effets d'aubaine, mais ce n'est pas garanti à 100%. Les retards sont comptés en semaines sur les projets actuels dus à la rareté des matériaux. Cela peut être plus délicat pour les chantiers urgents comme l'Agroscope ou pour des projets qui requièrent des équipements spécifiques, par exemple des appareils de pointe, pour lesquels il peut y avoir des marchés de monopole.

Les prix des acquisitions de véhicules, des machines ou des outils a augmenté mais peut être compensé avec un volume moins important d'acquisitions.

Enfin dans le domaine de l'énergie, des hausses importantes sont constatées mais peuvent varier d'un domaine à l'autre. Par exemple, une hausse du prix des carburants dans les transports publics amène à une augmentation des coûts de 800 000 francs environ. Du côté des routes et de ses points lumineux, le renchérissement est minime avec 1%, ce qui correspond à quelque 2000 francs. En revanche, pour le chauffage des bâtiments, le prix du mazout est passé à 150 francs / 100 l alors qu'il était à un niveau d'environ 82 francs auparavant. Cela correspond à une augmentation d'environ 3 millions de francs, ce qui porte le total à environ 6.7 millions de francs.

2. La DIME supervise deux politiques transverses à l'ensemble de l'administration de l'Etat: le développement durable et la politique climatique, toutes deux avec des augmentations assez fortes, plus que linéaires. Ces deux politiques sont encore en construction, notamment par le fait que d'autres Directions sont impliquées. Ainsi, certains budgets sont à la DIME mais seront dépensés par d'autres services que ceux de la DIME.

3. Sur le sujet des ponts et chaussées, il est de plus en plus difficile d'investir dans les nouveaux projets de routes, il y a eu un grand changement d'opinion publique depuis un an, avec plus de frais d'études et juridiques y relatifs. Il y a moins de soucis pour l'entretien en revanche. En général, les offres ont tendance à augmenter avec des pourcentages allant de 5% à 8,5%, ce qui implique des non-adjudications, voire des voies de droit.

4. Au Service des bâtiments, un certain nombre de projets qui étaient en préparation vont arriver durant cette législature. Un crédit-cadre de grande importance (ordre de grandeur: 200 millions de francs) arrivera probablement courant 2023, avec notamment des mesures en matière énergétique et un fort potentiel d'impact tant sur le climat, l'énergie et les gains financiers possibles. Une forte augmentation (+ 12.4 EPT) des effectifs du SBat est bienvenue, mais le recrutement pourrait être compliqué vu que la grille salariale de l'État n'est pas au niveau du marché.

La DIME a présenté à la sous-commission de la CFG à propos du SBat sa nouvelle stratégie et organisation. Ainsi, le rôle de l'Etat en matière d'immeubles (dont la DIME est en charge) est triple: a) le rôle du propriétaire, qui établit la stratégie, b) le maître d'ouvrage, qui réalise les études et les analyses, et c) l'exploitant, qui se charge de l'entretien et de la maintenance. Pour chacun de ces rôles, une section organisationnelle a été créée.

Plusieurs stratégies ont été élaborées: immobilière, investissement, utilisateurs, portefeuille, entretien et exploitation, développements durable, sites. Certaines d'entre elles n'ont pas encore pu être développées, faute de ressources. Les 12.4 EPT au budget 2023 devraient avoir un effet. Cependant, elles ont été présentées et la sous-commission a été satisfaite de la présentation et des échanges. Les sujets à suivre sont les suivants: l'engagement des EPT, l'assainissement des bâtiments (décret à venir), le renchérissement et les bases contractuelles s'y rapportant ainsi que l'état énergétique des bâtiments.

5. Au Service de la mobilité réside encore une certaine incertitude post-COVID sur les transports avec des chiffres difficiles, les offres étant encore en négociation. Le renchérissement de l'énergie a accéléré les projets de décarbonation du parc des transports publics.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**

Je remercie le rapporteur, les membres de la commission et la sous-commission, notamment pour les heures investies dans le suivi du Service des bâtiments, pour l'agréable et constructive collaboration, pour les échanges enrichissants, non pas en termes monétaires mais en termes de sujets sur lesquels nous avons pu discuter.

**Bürdel Daniel** (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Syndic der Gemeinde Plaffeien und stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbands und in dieser Funktion Mitglied der kantonalen Raumplanungskommission.

Ich entschuldige mich für das verspätete Anmelden meines Amendements. Ich habe dieses während der Eintretensdebatte allen zugestellt, dem Finanzchef, dem Raumplanungsdirektor und allen Gruppenchefs, und ging davon aus, dass das Amendement auch entsprechend breit bekannt ist. Ich habe es dann allerdings verpasst, das Amendement in der Eintretensdebatte anzumelden. Nichtsdestotrotz möchte ich es Ihnen heute kurz vorstellen.

Ich wende mich heute mit einem Anpassungsantrag an Sie für die Gewährung von zusätzlichen Mitteln und Ressourcen für die rasche und beschleunigte Behandlung der offenen Ortsplanungen. Sie erinnern sich sicherlich: Im Rahmen des beschlossenen Covid-Wiederankurbelungsplans (plan de relance) haben wir hier im Grossen Rat während den Jahren 2021 und 2022 ein Zusatzbudget beschlossen zum Engagement von zusätzlichem Personal für die rasche Behandlung und Bearbeitung des Rückstands bei den offenen Ortsplanungen.

Mit dem beschlossenen Zusatzpersonal haben wir sicherlich einen Teil des Rückstands während der letzten 1,5 Jahren aufholen können. Gemäss Auskünften, die ich vom SeCA erhalten habe, gibt es jedoch immer noch zahlreiche Gemeinden, deren Ortsplanungen noch immer im Bewilligungsprozess stecken. Im französischen Teil des Kantons sind dies 41 und im deutschsprachigen Teil 25 Ortsplanungen, die noch offen sind, wenn meine Informationen hierzu stimmen. Zusätzlich geht es darum, die Behandlung der Rekurse abwickeln zu können, welche ebenfalls zahlreich sind.

Das während der Pandemie gesprochene Zusatzbudget ist im Budget 2023 nicht mehr vorgesehen. In der entsprechenden Position 3805 wurde das Budget von rund 450'000 Franken im 2022 auf rund 105'000 Franken gekürzt. Das bedeutet, dass quasi kein Zusatzpersonal mehr zur Verfügung steht für die zusätzliche Behandlung dieser Ortsplanungen.

Zahlreiche Gemeinden warten heute immer noch auf die Bewilligung ihrer Ortsplanungen, viele Projekte sind entsprechend blockiert. Dies hat auch wirtschaftliche Auswirkungen, die nicht zu vernachlässigen sind. Ich habe deshalb das Amendement, das Sie auf dem Bildschirm sehen, verfasst. Ich schlage Ihnen als Kompensationsposition - es ist leider immer schwierig, die richtige Position zu finden - beim „Amt für Informatik und Telekommunikation“ die Position „von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten“ vor. Es handelt sich hier um einen Betrag von 300'000 Franken, den ich zusätzlich beantrage.

Ich lese das Amendement, das Sie vor sich auf dem Bildschirm haben, noch einmal kurz vor:

"Anpassung des Budgets 2023 mit dem Ziel, dem Bau- und Raumplanungsamt die notwendigen Mittel zuzusprechen für eine effektive und beschleunigte Behandlung der noch hängigen Ortsplanungen. 300'000 Franken zusätzlich in der Position 3805 "Service des constructions et de l'aménagement", Konto 3010.118 "Gehälter des Hilfspersonals". Somit kommt man dort auf ein Budget von 405'000 Franken, und die entsprechende Kompensation im Amt für Informatik und Telekommunikation,

Position 3725 und das Konto 3130.049, „von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten“. Dort gibt es eine Kürzung von 300'000 Franken, effektiv kommt man noch auf einen Betrag von 27'298'230 Franken.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Je n'interviens pas au sujet de cet amendement, mais j'ai une question. J'ai constaté, dans les documents en lien avec le budget de l'Etat de Fribourg, sous le centre de charges du Service des bâtiments, un montant de 120 000 francs dédié à une étude de faisabilité pour l'achat du bâtiment dit Couvent de la Visitation à Fribourg puis, également dans la sous-rubrique, un montant prévisionnel de 100 millions de francs pour l'acquisition de ce bâtiment. J'aimerais avoir quelques précisions par rapport à l'éventuel achat de ce bâtiment. Si j'ai bien compris, il s'agit du Couvent de la Visitation, qui se trouve à la rue de Morat, à côté du Musée d'art et d'histoire. C'est un bâtiment religieux, encore aujourd'hui utilisé par des sœurs, un bâtiment très protégé. Cela interpelle que l'Etat de Fribourg envisage d'acquérir un tel bâtiment. Pourriez-vous donc nous indiquer où en sont les discussions par rapport à l'acquisition de ce bâtiment? Quels sont les objectifs pour l'Etat de Fribourg? A quelle affectation ce bâtiment sera-t-il voué? L'Etat de Fribourg sera-t-il le seul acheteur ou agira-t-il avec d'autres partenaires, je pense par exemple à la Ville de Fribourg, à la Bourgeoisie ou autre? Pouvez-vous nous donner quelques explications à ce sujet?

**Freiburghaus Andreas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion hat den Änderungsantrag interessiert zur Kenntnis genommen. Bei uns gibt es beide Bestrebungen: Wir haben eine gewisse Sympathie für diesen Änderungsantrag, vor davon allem herrührend - und da gebe ich meine Interessenbindung als Syndic der Gemeinde Wünnewil-Flamatt bekannt -, dass die Ortsplanungen einfach nicht vom Fleck kommen.

Ich bin jedoch der Meinung, dass es nicht nur ein Finanz- sondern eher ein Ressourcenproblem ist.

Persönlich erwarte ich keine grosse Wirkung von diesem Amendement. Ich denke, es wäre ein Signal, aber ich gehe auch davon aus, dass der Direktor dazu fundiert Stellung nehmen wird.

**Marmier Bruno** (*VEA/GB, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, heureuse commune qui a récemment reçu l'approbation partielle de son plan d'aménagement local mais avec une série longue comme le bras d'exigences, qui demanderont de nombreuses procédures. C'est pourquoi je vous invite à soutenir l'amendement déposé par notre collègue Daniel Bürdel. C'est incompréhensible que des moyens soient soustraits à la DIME pour le traitement des procédures d'aménagement du territoire même si j'invite cette dernière à faire l'économie de procédures dont beaucoup sont dispensables. Il y a également beaucoup d'exigences qui, à mon sens, relèvent de la compétence communale. Néanmoins, il est absolument nécessaire que le traitement des PAL puisse avancer. Je vous invite donc à soutenir l'amendement du député Bürdel.

**Clément Bruno** (*VEA/GB, GR*). Le groupe VERT·E·S et allié·e a examiné avec minutie le budget de la DIME et aurait une question concernant le Service des bâtiments. Nous constatons avec intérêt l'augmentation des moyens attribués à ce service, mais nous nous étonnons que, dans le poste « entretien et rénovation des bâtiments », qui a augmenté de 3,6 à 5,6 millions, relativement peu de mesures concrètes de rénovation énergétique des bâtiments sont prévues. Vu la crise énergétique et les défis climatiques, la rénovation énergétique devrait être la priorité de ce service. Notre question est la suivante: comment dégager, à l'avenir, des moyens nécessaires pour que ce gros défi que constitue l'assainissement énergétique des bâtiments soit vraiment pris en charge?

**Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). La CFG n'a pas eu connaissance de l'amendement Bürdel. Je ne peux donc pas me prononcer en son nom. Je constate toutefois qu'il concerne la même rubrique de compensation que l'amendement proposé dans la version bis par la CFG. Si celle-ci devait faire un choix, elle préférerait prioriser le sien. Sur l'objet en soi, je peux relever, sans trop de problèmes, le souci qu'a la CFG dans le traitement des PAL. Cependant, il faudrait se réunir autour d'une table pour débattre de l'ensemble de la procédure des PAL, qu'elle soit nationale ou cantonale. Nous sommes confrontés à une situation des communes très problématique sur des temps très longs concernant la révision des PAL. Pendant ces temps très longs, des lois se modifient. L'Etat prend donc des prises de position différentes et nous devons refaire des mises à l'enquête. Nous sommes donc dans une situation extrêmement complexe mais qui, à mon avis, ne peut être résolue uniquement au niveau cantonal. Je laisse le commissaire s'exprimer à ce sujet s'il le désire. Les deux avis exprimés par MM. Freiburghaus et Marmier, je les laisse en l'état, évidemment. Je laisserai M. le Commissaire répondre à la question du député Kolly en lien avec la Visitation ainsi qu'à la question de M. Clément relative à l'assainissement des bâtiments.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Zuerst zum Antrag Bürdel: Die Tatsachenbeschreibung von Grossrat Bürdel ist richtig, die Anzahl der Ortsplanungen muss vielleicht etwas präzisiert werden: Es sind 17 allgemeine generelle Ortsplanungsrevisionen französisch, 12 deutsch noch hängig, andere sind Teilrevisionen. Teilrevisionen kommen natürlich immer wieder neue dazu, weil irgendeine Gemeinde wieder ein Projekt hat. Diese können wir nicht abbauen, weil etwa gleich viele wieder reinkommen wie rausgehen. Die Totalrevisionen hingegen stammen immer noch aus Resten der Politik, dass viele Gemeinden bis zum letzten Moment gewartet haben - aus nachvollziehbaren Gründen, als Syndic hätte ich das vermutlich auch gemacht, weil jeder noch

möglichst viel bauen wollte, damit er nicht auszonen musste. Das hat die ganz grosse Mehrheit der Gemeinden gemacht. Das beantwortet auch die Frage von Grossrat Dietrich und dem Berichterstatter. Das hat zur Folge gehabt, dass wir eine grosse Spitze gehabt haben. Wir haben mit dem Wiederankurbelungsplan, dem Plan de Relance, zusätzliche Ressourcen bekommen, um diesen Berg relativ rasch abzubauen. Das ist weitgehend gelungen. Wir haben relativ viel abbauen können, von weit über 100 hängigen Totalrevisionen sind heute noch diese 17 beziehungsweise 12 hängig, davon ein Drittel im Schlusstadium. Das heisst, in den nächsten Monaten sollten die verabschiedet werden können. Es bleiben dann die grösseren, komplexen Totalrevisionen vor allem der grösseren Städte, wo es massiv Widerstände von verschiedensten Gruppen gibt, die das Ganze verzögern mit zahlreichen Neuauflagen der Gesamtrevision.

Nichtsdestotrotz ist die Aussage, dass Zusatzressourcen die Möglichkeit gäben, die hängigen Planungen etwas rascher zu behandeln, richtig. Es ist natürlich auch eine Ressourcenfrage, nicht eine Frage von Franken und Rappen sondern des zuständigen Personals. Dies gilt etwas mehr für deutsch als für französisch wegen der kritischen Masse der Minderheit: Wenn ein kleiner Ausfall, Mutterschaftsausfall oder was auch immer, kommt und Sie wenig Leute haben, ist die Wirkung grösser, als wenn Sie mehr Personal haben und schneller kompensieren können.

Wir haben über den Ankurbelungsplan für die beiden Jahre temporäres Personal angestellt, dessen Verträge Ende Jahr auslaufen. Das sind zum Teil Leute, die vermutlich noch frei wären auf dem Arbeitsmarkt. Die Frage von Grossrat Freiburghaus: Kann das Geld auch in Brain umgesetzt werden? Voraussichtlich Ja. Ich kann die Frage jedoch nicht definitiv beantworten, weil ich den Antrag erst heute zur Kenntnis genommen habe und müsste dem nachgehen. Grundsätzlich, von der Struktur des Personals her, ist die Antwort ja.

Das Personal ist heute bereits da, ich gehe davon aus, dass die meisten noch keine neuen Verträge haben. Das heisst, es ist vermutlich machbar. Die Wirkung? Ja, es kann beschleunigen.

Zum Antrag selber: Der Staatsrat hat dazu selbstverständlich nicht Stellung genommen, weil er ihn heute zur Kenntnis nimmt. Insofern muss ich den Antrag im Namen des Staatsrates bekämpfen, in der Erinnerung daran, dass die Kompensation auf dem gleichen Budgetposten wie die Kompensation des Kulturanspruches kommt und dass dieser Budgetposten einer Liste von konkreten Projekten entspricht. Damit habe ich geschlossen zu diesem Punkt.

Zu den verschiedenen Fragen:

Pour répondre à la question du député Kolly sur le couvent de la Visitation, les deux postes, c'est-à-dire les 120 000 francs dédiés aux études sur le bâtiment et les 10 millions de francs mis en réserve correspondent à un montant très général plutôt qu'à d'éventuelles valeurs, car il n'y a pas encore eu d'échanges entre les intéressés à ce sujet. Le Conseil d'Etat a écrit, au début de l'été, une lettre d'intention à la communauté des sœurs de la Visitation après une demande de celle-ci, adressée au Conseil d'Etat, de reprise de ce bâtiment dans la mesure où la communauté a une évolution démographique qui leur a posé un certain nombre de questions. Celle-ci s'est adressée à plusieurs collectivités publiques, dont l'Etat, pour leur demander si elles étaient intéressées par une reprise. J'ai eu plusieurs entretiens avec la sœur supérieure, malheureusement décédée entretemps - mais la position des sœurs est la même - qui a souhaité que l'esprit de ce couvent reste le même et écarté le risque que ce dernier parte sur un marché libre à des acquéreurs inconnus avec des utilisations très éloignées de celles qui leur tiennent à cœur. Nous avons eu des discussions au sein du Conseil d'Etat pour voir quelle pourrait être l'utilité d'un tel bâtiment dans le cadre des politiques immobilières de l'Etat. Vous avez évoqué, à juste titre, l'emplacement précis de ce couvent. Il se trouve à proximité directe et immédiate du Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Nous nous trouvons dans la phase préalable de réflexion de mise en exergue de collections de biens religieux, uniques en Suisse et pour lesquels le canton de Fribourg a une réputation. Nous y voyons une possibilité de rendre notre Musée plus attrayant. C'est une fonctionnalité possible. Il y en a d'autres à cet endroit-là. Nous gardons évidemment à l'esprit qu'il s'agit d'un bâtiment hautement protégé, particulièrement l'église mais aussi l'ensemble du bâtiment. Nous avons eu des échanges avec la communauté des sœurs et leur représentant. Nous en aurons encore ces prochains temps en compagnie de la Ville de Fribourg et de la commune bourgeoise de Fribourg. La communauté s'est d'ailleurs adressée aux trois partenaires afin d'examiner à la fois l'intérêt de chacun et de ses partenaires mais aussi le potentiel de leurs besoins avec des possibilités soit d'acquisitions communes, soit d'acquisitions par l'un des partenaires avec mise à disposition contractuelle aux autres partenaires d'un certain nombre d'éléments et la volonté aussi des sœurs qui sont encore de la communauté de pouvoir poursuivre leurs activités selon des conditions contractuelles à régler dans un premier temps. Vous serez évidemment tenus au courant, notamment à la CFG, de la suite de ce dossier. Il nous a cependant semblé essentiel, car il y a une certaine urgence vu l'évolution de la communauté, de donner des réponses. Les sœurs nous ont en effet demandé d'être rapides dans cette opération.

Die Frage von Grossrat Freiburghaus habe ich bereits klar beantwortet.

Je n'ai pas de commentaire particulier au sujet de l'intervention du député Marmier, qui a exprimé son soutien par rapport à l'amendement Bürdel. Nous aurons l'occasion de discuter, en temps voulu, de certaines remarques dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre au Grand Conseil. Nous aurons la possibilité de discuter plus longuement de la répartition des

compétences entre communes et canton, législatif et exécutif en termes d'aménagement du territoire. En ce qui concerne la question du député Clément, la rubrique que vous évoquez ne concerne qu'une partie des travaux d'entretien. Il y a plusieurs rubriques qui font la somme des travaux d'entretien. Celle que vous mentionnez n'englobe qu'une partie de ces frais d'entretien. Sur l'ensemble des travaux d'entretien, la remarque tient peu la route. Je vous accueille volontiers pour vous montrer les travaux du SBat. Nous avons au contraire massivement augmenté, tant dans l'entretien que dans l'investissement, les montants que nous allouons à l'assainissement énergétique de nos bâtiments. Nous avons un parc immobilier de l'Etat de Fribourg qui, de manière générale, n'est pas en bon état. Nous avons fait une évaluation générale du parc dans le cadre des travaux de réorganisation du Service des bâtiments évoqués par le rapporteur. Nous avons constaté un gros besoin de rattrapage sur une bonne partie du parc immobilier du canton. Cela vaut tout particulièrement pour le sous-ensemble parc immobilier universitaire, où l'état est encore plus mauvais que dans la moyenne du parc immobilier, ce qui nous pose d'autres problèmes. Cela signifie deux choses: d'une part, une augmentation progressive du budget d'entretien qui a été mis tant au budget qu'au plan financier du Conseil d'Etat avec les ressources en personnel – cela ne sert à rien d'avoir l'argent si vous n'avez pas les personnes qui gèrent les très nombreux chantiers nécessaires. D'autre part, sur un certain nombre de bâtiments, nous avons sorti une soixantaine de bâtiments les plus énergivores. Nous avons fait deux classements parallèles: le premier concerne les bâtiments les plus énergivores et parmi ceux-ci, l'efficacité de l'investissement sur ces bâtiments. Nous avons des bâtiments comme la Cathédrale, qui sont très énergivores mais qui ne se trouvent pas en tête de liste d'assainissement énergétique pour des raisons évidentes. Par contre, d'autres le sont. Le classement qui a été fait en vue d'une proposition qui devrait vous être transmise, que le Conseil d'Etat a déjà mis dans son plan financier, est un crédit d'investissement d'un ordre de grandeur de 200 millions de francs dans un premier temps pour l'assainissement important de toute une série de bâtiments. Il s'agit des bâtiments sur lesquels vous ne pouvez vous contenter de changer quelques fenêtres, un plafond ou ajouter quelques panneaux photovoltaïques sur le toit mais où l'analyse montre que si nous voulons les assainir, nous devons y aller de manière solide. Ce sont donc de plus gros chantiers. Le choix du Service des bâtiments, c'est de cesser de lancer des chantiers tous les deux ou trois ans pour traiter un certain nombre de bâtiments mais de prioriser des bâtiments que nous souhaitons assainir globalement avec un potentiel d'économie d'énergie très important. C'est le côté positif du piètre état de notre patrimoine immobilier. La marge de progression est grande. Nous pourrions, avec l'argent investi, amortir, en termes de frais d'énergie, plus rapidement que si nous avions un parc en très bon état. C'est un peu paradoxal de s'exprimer ainsi, mais c'est la réalité.

Quant aux remarques du rapporteur sur les effets des lois fédérales sur l'aménagement du territoire, j'ai déjà donné, dans le cadre de ma réponse au député Bürdel, quelques commentaires sur le nombre de PAL arrivés à la dernière seconde pour des raisons propres au canton de Fribourg que tout le monde connaît. Quant au droit fédéral, j'ai entendu quelqu'un dire avec enthousiasme, à l'assemblée des communes samedi matin, que la LAT 2 apportera beaucoup de clarté. On peut être pour ou contre la LAT 2, on peut avoir plusieurs opinions à ce sujet. Cependant, si vous pensez qu'une modification de la LAT, quelle qu'elle soit, va amener davantage de clarté et de sécurité du droit dans les cantons, vous faites preuve d'un enthousiasme assez extraordinaire. J'ai été un peu surpris de cet enthousiasme exprimé par un syndic samedi matin lors de l'assemblée des communes. Actuellement, quatre projets de droit fédéral qui proposent des modifications de la LAT sont en cours au Parlement fédéral entre les deux Chambres. Il s'agit de la LAT 2 elle-même, ce que nous appelons *Mantelerlass* en allemand ou la loi générale qui concerne la politique énergétique. C'est le contre-projet à l'initiative des glaciers. Il y en a un quatrième. Vous avez quatre projets dans lesquels à chaque fois, l'une ou l'autre ou les deux Chambres sont en train de touiller des articles de la LAT dans la modification d'autres droits. C'est un exercice passionnant. Il n'y a pas beaucoup de gens qui ont encore la vision globale de tout ce qui se fait là-bas. On le suit d'assez près au comité de la DTAP. Nous essayons de faire valoir les intérêts des cantons. Ces derniers, indépendamment des différentes positions politiques que nous pouvons avoir sur l'aménagement du territoire, ont une préoccupation relativement forte, à savoir arrêter de changer tous les trois mois les règles du jeu de la LAT, car les conséquences sont subies par les cantons, les communes où l'on crée de l'insécurité du droit. Je vais aller défendre, en janvier, devant les commissions des Etats, les positions des cantons. Nous avons des positions, que ce soit à gauche ou à droite, des positions qui ne sont pas si éloignées. Notre principale préoccupation, c'est que nous ayons une certaine stabilité du droit, le pire étant le changement constant des règles. Vous donnez d'une part des motifs aux recourants; vous stoppez des projets, vous freinez le développement. Ce sont les réponses que nous pouvons vous donner actuellement. Un projet de modification que le canton défend, vu que vous évoquez cette thématique, est le projet qui concerne la centrale de Biomasse de Galmiz. Ce n'est pas l'idée de favoriser cela mais plutôt de trouver des possibilités, pour des projets d'énergie renouvelable, dans le domaine biomasse ou *Kreislaufwirtschaft* (économie circulaire) de trouver des sites pour des projets qui existent aujourd'hui et de faciliter les règles du jeu. Le canton le fait en accord avec les deux commissions - Conseil national et Conseil des Etats - pour essayer de favoriser les projets propres. Nous en avons beaucoup dans le canton de Fribourg, à ce jour bloqués, pour lesquels le droit fédéral doit être changé.

> Au vote, la proposition de M. Bürdel, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 85 voix contre 14 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Bürdel: Total 85*

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bonny David (SC,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP)

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 14*

Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB)

*Se sont abstenus: Total 2*

Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP)

> Modifié selon la proposition de M. Bürdel.

—

## Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

### Direction de la santé et des affaires sociales

---

Rapporteur-e: **Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*)  
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **10.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3250*)  
Préavis de la commission: **04.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3314*)

---

#### Examen de détail

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Nous tenons à remercier Monsieur le Conseiller d'Etat, Philippe Demierre, directeur de la DSAS, ainsi que Madame Nicole Oswald, secrétaire générale, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil, les réponses aux questions le jour de la visite et pour les informations fournies après la séance.

*Remarques générales:* Le résultat du compte de fonctionnement du budget 2023 est stable par rapport à 2022. Le Budget prévoit un excédent de charges de 793,9 millions. C'est donc quasiment le même montant qu'au budget 2022 avec 793,7 millions. Il s'agit du résultat de variations à la hausse et à la baisse qui s'annulent presque complètement. Aucun montant est prévu au niveau des investissements (en 2022 : 285 000).

Les principaux écarts au budget de fonctionnement sont les suivantes :

#### *A la hausse:*

- > subventions cantonales nettes pour l'assurance-maladie: + 5,8 millions;
- > automatismes salariaux (indexation + palier) dans établissements subventionnés (EMS, IS; effet net): + 5,6 millions;
- > financement hospitalier: + 5,0 millions; dont HFR: 2,3 millions; RFSM: 1,2 million; HIB: 0,5 million; cliniques privées: 0,1 million; hospitalisations hors canton: 0,9 million;
- > convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade: + 2,1 millions;
- > aide et soins à domicile: + 1,1 million.

#### *A la baisse:*

- > mesures de soutien COVID-19 pour les entreprises publiques: - 8,0 millions;
- > montant unique au Budget 2022 pour mesures transitoires pour la réforme de la Caisse de prévoyance (effet net): - 5,8 millions;
- > aide sociale dans l'asile (effet net): - 5,2 millions;
- > financement de la task force sanitaire: - 2,8 millions.

#### *Secrétariat général:*

Le budget du Secrétariat général de la DSAS prévoit un excédent de charges de 3,8 millions, ce qui représente, en comparaison avec le budget 2022, un écart de moins 2,5 millions. Les principales causes en sont les suivantes:

- > 3010.118 – *Traitements du personnel auxiliaire*: + 1 EPT pour la gestion de la crise ukrainienne, plus 120 000 frs.
- > 3010.007 – *Traitements du personnel auxiliaire lié à COVID-19*: réduction forte des dépenses d'un montant de 5,6 millions en 2022 à 1,5 millions pour assurer la Task Force sanitaire, le traçage, le testing et la vaccination.
- > 3199.007 – *Frais d'intervention liés à COVID-19*: réduction des dépenses d'un montant de 780 000 en 2022 à 200 000 pour assurer le Call Center et pour les frais d'exploitation des centres de vaccination.
- > 4260.700 – *Récupération de frais liés à COVID-19*: recettes fédérales en diminution de 2,2 millions en 2022 à 300 000.

Les montants dans les trois positions concernant le COVID-19 tiennent compte du maintien des postes clé sur les six premiers mois de l'année et sur une activité minimale de trois mois de l'année pour la hotline, le traçage et la vaccination.

*Service de l'enfance et de la jeunesse:* ce service prévoit un excédent de charges de 1.8 millions. A la position 3010.100 (traitements du personnel), on observe une augmentation de 2,5 EPT ou 0,5 million de frs.

Comme le rapporteur général l'a déjà annoncé, un amendement a été déposé à la CFG demandant d'augmenter de 10 000 francs le montant des projets subventionnés selon la LEJ (position 3636.200) afin de respecter de la décision du Grand

Conseil du 11 septembre 2019. C'était un mandat et le commissaire a dû admettre que les termes de ce dernier n'étaient pas respectés. Lors de la séance du 21 octobre 2022, la CFG a chargé la DSAS de trouver la compensation nécessaire dans son budget. Afin de respecter la décision du GC du 11 septembre 2019, la Direction nous a proposé la variante suivante, écartant ainsi la nécessité du dépôt d'un amendement : augmenter le montant des Projets subventionnés selon la LEJ de 10000 francs tout en maintenant le montant total de la rubrique comptable concernée (3636.200) à 1 415 000 francs (statu quo). En effet, cette rubrique intègre, au budget 2023, également une augmentation de 90 000 francs de la subvention pour l'Office familial Fribourg et, comme le 80% des subventions sont versées l'année en cours et le 20% l'année suivante, cela signifie que pour une augmentation de 90 000 francs, seuls 72 000 francs seront versés en 2023, ce qui fait que nous aurons suffisamment de marge pour les 10 000 francs qui manquaient pour les subventions pour 'Je participe - I mache mit'. Ainsi, le montant total de la rubrique (1 415 000 francs) permet :

- > de respecter la décision du GC pour les projets subventionnés selon la LEJ (attribution d'un montant de 200 000 Fr en 2023); et
- > de respecter l'augmentation de la subvention à l'Office familial décidée (attribution d'une augmentation totale de la subvention de 90 000 francs, mais versement du 80% en 2023, à savoir 72 000 francs).

Bien sûr, cela signifie qu'au budget 2024, étant donné que l'entier de la subvention sera versée à l'Office familial (les 20% de 2023 et les 80% de 2024), un montant supplémentaire de 10 000 francs devra être prévu sous la rubrique en question.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens d'abord à remercier les rapporteurs, Messieurs Bruno Boschung et François Ingold, pour la bonne collaboration et l'excellent travail qui a été mené au sein de la direction. Je remercie également ma secrétaire générale, Madame Oswald, pour les renseignements apportés lors de notre rencontre.

**Schmid Ralph Alexander (VEA/GB, LA).** Je ne suis plus actif comme chirurgien thoracique à l'HFR, on a créé le service et ce dernier est maintenant indépendant.

In dem ganzen Budget fällt mir eine Zahl extrem auf, das sind diese über 90 Millionen Franken für extrakantonale Hospitalisationen. Das ist ein Riesenbetrag. Man muss das in Betracht ziehen: wenn man ein neues Spital bauen will für eine halbe Milliarde Franken oder mehr, dann sind diese 90 Millionen Franken eine Riesenausgabe und ich glaube, finanzpolitisch und in der Finanzplanung des Kantons müssen diese 90 Millionen Franken angegangen werden und es müssen strategische Ziele erreicht werden, um diese 90 Millionen Franken zu verhindern oder zu vermindern - verhindern ist wahrscheinlich übertrieben.

**Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR).** Mon lien d'intérêt, je suis vice-présidente du comité de direction du Réseau santé-social de la Gruyère, membre du comité de l'AFISA et présidente des foyers de la ville de Bulle. L'AFISA, association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile, a fait, en février déjà, une demande d'augmentation du prix de pension afin que celui-ci passe de 105 francs à 107 francs pour compenser l'indexation au coût de la vie ainsi que l'augmentation annuelle des paliers salariaux. A la fin août, à la suite de l'augmentation importante des coûts pour l'approvisionnement en énergie, les produits d'alimentation et de nettoyage et les assurances, impactant négativement et de manière importante les budgets des EMS pour 2023, l'AFISA a envoyé une nouvelle demande exceptionnelle d'augmentation pour élever ce prix de pension à 110 francs. Au début novembre, le Conseil d'Etat a approuvé une ordonnance modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse prévoyant ainsi une augmentation de 3 francs du prix de pension pour 2023 pour atteindre le montant journalier de 108 francs. Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir accepté cette demande d'augmentation, même partielle. Ceci va soulager les communes en diminuant le déficit des EMS qu'elles doivent assumer. Cependant, le coût de cette augmentation du prix de pension n'apparaît pas dans le budget de l'Etat 2023. De quelle manière est-il prévu de le financer? Par ailleurs, nous nous inquiétons du terme « provisoire » dans le courrier annonçant cette augmentation prévue pour 2023 seulement. En effet, il est évident que la large majorité des charges ne diminuera pas, bien au contraire. Nous sommes d'avis que cette augmentation du prix de pension doit être pérennisée, voire revue à la hausse à futur en fonction de l'évolution des coûts. Quelle est la vision du commissaire du gouvernement concernant le prix de pension en EMS?

**Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE).** Meine folgenden Fragen betreffen das Réseau Fribourgeois de santé mentale, das Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit (Amt für Gesundheit 3605).

Die Verantwortlichen des Netzwerks zeigten sich an ihrer Präsentation während der Oktober-Session besorgt über die schwer zu vereinbarenden finanziellen Zwänge mit der geforderten und dringend notwendigen Öffnung und Weiterentwicklung ihrer Dienste.

Bei ihren aufgezeigten finanziellen Schwierigkeiten und Vorgaben ist mir vor allem der Rückzug des Amtes für Informatik und Kommunikation (SITel) aufgefallen. Dieser Rückzug bedeutet für das Netzwerk hohe Mehrkosten, Geld, das dringendst für seine Kernaufgaben benötigt würde!



Herr Generaldirektor Renevey sprach von Mehrkosten in Millionenhöhe für die Migration der Informatik, ganz abgesehen von den jährlich zu erwartenden Mehrkosten. Deshalb meine Frage an den Staatsrat: Wie hoch ist der Anteil des RFSM/FNPG an den Mehrkosten dieser Migration, und wie hoch werden seine jährlichen Mehrkosten zu Buche schlagen?

Im vorliegenden Budget ist der Betrag für das RFSM/FNPG gegenüber dem Vorjahr um 765'000 Franken erhöht, bei den Budgetposten 3634.030-.034. Handelt es sich dabei um neue Ressourcen für eine Weiterentwicklung der dringend benötigten Dienste oder lediglich um einen Ausgleich, eine Beteiligung an den Mehrkosten der Informatik-Migration? Denn diese Mehrkosten bedeuten im Besonderen für das RFSM/FNPG ein echtes Problem!

Als Eckpfeiler der kantonalen öffentlichen Psychiatrie muss sich dieses zwingend laufend für andere Bereiche öffnen und laufend weiterentwickeln. Stagnierende finanzielle Ressourcen gefährden Entwicklungsforderungen, um die Qualität der Versorgung zu gewährleisten. Und dies ist gerade in der heutigen schwierigen Zeit immens wichtig. Denken wir nur an die Zunahme der Fälle in der Jugendpsychiatrie. Hier darf auf keinen Fall gespart werden!

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec les questions que je vais vous poser. J'en ai deux. La première concerne la question des subsides d'assurance-maladie. Il y a semble-t-il une augmentation de l'ordre de 7 millions au Budget 2023. Nous avons récemment reçu l'information au sujet des hausses des primes. On constate une augmentation proche de 900 francs par an avec une franchise basse pour une famille gruérienne qui a deux enfants. Ces 7 millions tiennent-ils déjà compte de cette augmentation des coûts pour lutter contre la précarisation des familles? Y a-t-il un élargissement du cercle des bénéficiaires? Pouvez-vous nous en dire plus sur le cercle des personnes touchées pour éviter cette paupérisation croissante? La deuxième question porte sur le budget. Je ne suis pas membre de la CFG, j'en suis vraiment désolé, je n'ai peut-être pas le regard assez pointu mais j'ai vraiment cherché dans ce budget 2023 le montant alloué aux prestations complémentaires pour familles. Je ne l'ai pas trouvé. Est-ce que Monsieur le Commissaire du gouvernement pourrait nous dire où il se trouve? Voilà donc 20 ans que nous n'appliquons pas la Constitution cantonale, 20 ans d'illégalité. Je pense toujours à Monsieur le Commissaire du gouvernement en charge des finances qui nous dit, à chaque fois que nous élaborons un budget, que nous devons respecter la loi, égaliser les charges et les dépenses. Il faut que cela soit parfaitement légal. Toutefois, la Constitution nous dit de mettre en œuvre ces prestations complémentaires familles depuis plus de 20 ans. Cela fait 20 ans que cela est illégal. Aurons-nous la chance de voir, dans ce budget 2023, le montant alloué aux prestations complémentaires familles ou Fribourg veut-il continuer à avoir la palme de l'illégalité et d'aller au-delà de ces 20 ans et continuer à ne pas appliquer une disposition constitutionnelle, voulue par les Fribourgeoises et Fribourgeois depuis, sauf erreur de ma part, mai 2004?

**Zurich Simon** (PS/SP, FV). Je suis vice-président de la Fédération des patients. J'ai une première question qui concerne les prestations d'intérêt général de l'HFR. Nous savons que par ce biais l'Etat finance de nombreuses et très importantes prestations d'intérêt général justement, d'intérêt de santé publique, de formation notamment aussi, de l'HFR et j'aurais aimé savoir combien l'HFR avait demandé à la base, combien l'Etat a donné finalement et comment l'éventuelle différence s'explique.

Dann habe ich noch eine Frage zur Zweisprachigkeit: Im September haben wir intensiv über das Mandat für die Zweisprachigkeit am HFR diskutiert, und wir haben dieses Mandat überwiesen. Im Budget des HFR sind 300'000 Franken vorgesehen, das sind etwa 12'000 Franken mehr als im Vorjahr. Reicht das, um dieses Mandat umzusetzen? Hier bin ich auch nicht Mitglied der Kommission, aber das würde mich erstaunen, wenn diese 12'000 Franken reichen würden, um dieses Mandat unseres Grossen Rats umzusetzen.

Finalemment, encore une question concernant la mise en œuvre des obligations constitutionnelles, celles-ci dérivant de l'initiative sur les soins infirmiers. On a une offensive de formation en préparation au Parlement fédéral, on l'a entendu tout à l'heure. On sait aussi que nous allons pouvoir recevoir très prochainement des montants de la Confédération pour améliorer ou augmenter les capacités de formation dans le canton. J'ai entendu Monsieur le Directeur de la DEEF évoquer un nombre de places de 150 jusqu'en 2025. Cela m'a relativement surpris, car nous serions même en dessous de l'effectif formé aujourd'hui. On sait qu'actuellement, nous ne formons pas suffisamment d'infirmières et d'infirmiers dans le canton pour pouvoir remplir les besoins des nombreuses institutions de santé dans le canton. J'aimerais savoir dans quelles perspectives nous allons, notamment pour le financement de places de formation pratique. C'est bien joli de former des gens dans les hautes écoles qui sont d'excellente qualité, mais il faut que ces étudiantes et étudiants puissent trouver une place de formation pratique. Cela nécessite un financement adéquat des institutions de santé, que ce soit dans le domaine stationnaire ou ambulatoire.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Mes liens d'intérêt: je suis président de la Tuile. J'interviens juste pour faire une remarque au sujet des indexations. Monsieur le rapporteur s'est précédemment réjoui que les institutions subventionnées fussent aussi au bénéfice de montants importants pour l'indexation des salaires. Maintenant que nous sommes dans une période d'inflation, ce qui est vrai pour les institutions subventionnées sur cette base ne l'est pas pour les institutions reconnues au sens de l'article 14 de la LASoc par le Service de l'action sociale. Dans ce sens-là, nous n'avons pas de base légale actuelle pour une indexation automatique. Les montants ne sont pas prévus au budget. Je pense qu'il s'agit d'une lacune. Cela n'a pas prêté

à grosse conséquence ces dernières années, mais, vu la situation actuelle, cela va engendrer des problèmes très importants. Je reviendrai probablement au début de l'année avec une proposition pour ancrer ceci dans une base légale de manière à pouvoir trouver les fonds nécessaires.

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich danke allen, die sich gemeldet und interveniert haben. Ich versuche, die einen oder anderen Fragen zu beantworten oder eine Ergänzung dazu zu machen, wo es möglich ist. Vielleicht zu der ersten Intervention von Herrn Grossrat Ralph Alexander Schmid: Es ist so, wir diskutieren jedes Jahr über dieses Thema, vor allem, wenn wieder die Nachtragskredite auf dem Tisch liegen, weil es ja sowieso nie reicht. Wir haben dieses Jahr, wie ich erwähnt habe, diese Position um 0,9 Millionen Franken erhöht, aber das wird wahrscheinlich - ich sage es hier offen - wieder nicht reichen, weil die Beträge grösser sind.

Man muss sich einfach einer Sache bewusst sein: Diese ausserkantonalen Spitalaufenthalte, wenn wir ehrlich sind - ich spreche jetzt nur von den Kosten - kosten den Kanton eigentlich nicht mehr. Ob wir die Leute hier in Freiburg behandeln lassen im HFR oder ob sie draussen behandelt werden, der Preis ist derselbe. Das ist die eine Realität. Aber das Unschöne daran ist, dass unser Freiburger Spital an diesen Fällen nichts verdient. Das muss man so einmal sagen. Diese Millionen sind einfach weg. Es kostet den Staat unter dem Strich nicht mehr, ich möchte sogar sagen, manchmal sogar weniger, aber die Fälle sind für unser Spital verloren, und unser Spital, wenn es überleben will, braucht diese Fälle. Da bin ich mit Ihnen einverstanden.

Après l'intervention de Madame Pythoud-Gaillard au niveau des prix de pension, je peux déjà vous confirmer que rien ne figure dans le budget 2023. Peut-être n'est-ce pas nécessaire de l'y porter. En effet, lorsque nous avons discuté du budget, ce dernier était déjà ficelé et l'arrêté a été élaboré par le Conseil d'Etat par la suite. Ce montant de trois francs, limité à une année, ne fait pas l'unanimité. Je laisserai Monsieur le Conseiller d'Etat répondre à cette question.

Frau Bernadette Mäder, Ihre Intervention: Ich habe nicht alles ganz nachvollziehen können. Aber ich denke, dass zum grossen Teil der Fragen, die Sie gestellt haben, der Herr Staatsrat Stellung dazu nehmen wird. Wenn ich Sie richtig verstanden habe, geht es auch um einen Rückzug vom SITel usw., der Migration. Das haben wir in anderen Direktionen und Institutionen auch erlebt. Dies ist vielleicht einmal ein Thema, wo man klar definieren muss, was eigentlich noch gemacht werden soll.

Monsieur Mauron, les prestations complémentaires familles ne figurent effectivement pas au budget 2023. Toutefois, je n'ai pas encore étudié de manière approfondie le plan financier pour les années à venir. Si je ne me trompe pas, il y a au moins, pour 2024, un montant prévu. Je laisserai Monsieur le Conseiller d'Etat, s'exprimer à ce sujet. Au niveau des caisses-maladie, il y a un montant en augmentation de 5,8 millions de francs pour l'année prochaine. Toutefois, c'est justement l'augmentation prévue pour les gens qui touchent les « Prämienverbilligung ». Tout le monde n'en bénéficiera pas.

Herr Zürich, ich spreche jetzt auch auf Deutsch, weil Sie auch ein bisschen auf Deutsch gesprochen haben. Prestations d'intérêt général, das war ein Thema. Wir haben genau diese Frage in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission auch diskutiert: Was wurde eigentlich einmal verlangt und was konnte man schlussendlich geben? Ich muss Ihnen ehrlich sagen, ich weisse es nicht mehr genau. Aber ich denke, Herr Staatsrat Demierre wird dazu eine Antwort geben können. Es gibt natürlich immer Differenzen, aber das lasse ich ihn sagen.

Das Mandat der Zweisprachigkeit: Natürlich, mit diesem wenigen Geld wird es wahrscheinlich kaum möglich sein, bereits nächstes Jahr grosse Stricke zu zerreißen. Da bin ich selber ein bisschen gespannt, das haben wir überhaupt nicht diskutiert in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Rien n'est visible dans le budget au niveau de la formation des infirmières et infirmiers. Monsieur le Conseiller d'Etat nous dira si quelque chose est alloué pour cela.

Monsieur Rey, vous avez raison, cela n'est pas valable pour toutes les institutions. Ce sont seulement celles qui sont accréditées. Accréditées n'est pas le bon terme. Elles le sont toutes si elles bénéficient de subventions selon la loi. Nous avons déjà abordé ce sujet en CFG. Peut-être aurez-vous l'occasion d'intervenir à ce sujet.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je répondrai en respectant l'ordre des interventions. Monsieur le Député Schmid, nous avons, dans le canton, 90 millions de coûts pour les hospitalisations extra-cantoniales. C'est un sujet abordé par la direction, repris par l'étude d'excellence opérationnelle réalisée par KPMG, cela a été relevé. Le but est de trouver, de comprendre pourquoi nous en arrivons là. Quelles sont les causes qui font que les personnes vont, de préférence, dans un canton autre que Fribourg pour se faire soigner? Nous étudions cette question actuellement pour pallier ceci à l'avenir et mettre en place une stratégie cantonale en matière hospitalière qui réponde à nos besoins. Nous aurons certes à l'avenir des prises en charge hospitalières qui se feront dans le canton. Nous aurons des éléments qui vont intervenir, d'autres vont cesser ou être différents. Une étude se fait actuellement à ce niveau-là. Je serai en mesure de vous répondre très prochainement à ce sujet-là. Cela nous préoccupe beaucoup. Nous aimerions récupérer un maximum de ces 90 millions.

Concernant l'intervention de Madame la Députée Pythoud-Gaillard en lien avec l'AFISA, nous avons augmenté le prix de pension de 105 à 108 francs à la suite des annonces faites au sujet du prix en augmentation de l'énergie, des assurances, etc. L'augmentation de 3 francs est due pour 2023. Nous verrons ensuite ce qui se passera. Nous ne savons pas si le prix de l'énergie va augmenter davantage ou si d'autres charges vont s'accroître. Nous devons réadapter le prix, peut-être à la hausse. Nous en discuterons au sein du Conseil d'Etat. Nous avons ces trois francs pour 2023 mais ils ne sont pas prévus pour 2024. Cela sera peut-être plus, on n'en sait rien. Ce montant ne figure effectivement pas au budget. Le financement, pour autant qu'il soit accepté, est prévu via des crédits complémentaires. Nous passerons par ce biais-là pour combler ce trou d'augmentation de ces subsides.

Quant à la question du RFSM évoquée par Madame la Députée Mäder-Brühlhart, à la suite de l'entrée en vigueur en 2021 de l'ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, il ressort, après plusieurs échanges entre l'HFR, le RFSM et le SITel qu'une sortie complète du SITel constitue la seule option envisageable dans le cadre de l'application de l'ordonnance précitée. Pour toutes les unités autonomes telles que le RFSM et l'HFR, la réponse est la sortie complète du SITel et une autonomie sur les services IT en termes de gouvernance, d'investissement et d'exploitation. En utilisant en grande partie les mêmes services IT et faisant face à des contraintes similaires, l'HFR a procédé à une première analyse de sortie complète pour lui-même et le RFSM. Ainsi, le coût du projet de migration, qui comprend les investissements en matériel, logiciels et prestations de service, est estimé à environ 6 millions de francs pour l'HFR et le RFSM, donc 6 millions de francs pour sortir du SITel. Pour le RFSM, la sortie est estimée à une fourchette allant de 2,5 à 3 millions. A cela s'ajoutent les coûts annuels d'exploitation, également appelés à augmenter. Selon le directeur général du RFSM, les coûts d'exploitation seront absorbés par les tarifs. Ils vont pouvoir se financer comme ceci. A noter que l'augmentation des montants entre le budget 2022 et 2023 du RFSM se rapporte au financement supplémentaire de certaines prestations d'intérêt général et autres prestations, notamment une nouvelle prestation pour l'autisme et des montants supplémentaires pour la recherche. Ceci ne concerne pas la question de la sortie du SITel. Voilà les réponses que je peux vous apporter, Madame la Députée, par rapport à ces questions très intéressantes, qui nous préoccupent aussi.

Concernant les questions de Monsieur le Député Mauron, il est clair que les 7 millions prévus dans le budget permettront de compenser entièrement la hausse des primes pour les bénéficiaires des subventions de l'assurance-maladie. Vous l'avez très justement dit, Monsieur le rapporteur. Des discussions plus larges au sujet des réductions de primes seront menées au sein du Conseil d'Etat avec l'initiative sur les primes abordables. Je ne peux pas encore me prononcer à ce niveau-là. Une rencontre avec le comité d'initiative est prévue très prochainement.

Concernant les prestations complémentaires familles, vous avez raison, cela fait 20 ans. Il y a 20 ans, j'avais 20 ans de moins, je n'étais pas encore député, je n'avais même pas l'intention de le devenir. Je suis actuellement conseiller d'Etat et mon envie, Monsieur le Député Mauron, est de pouvoir introduire ces prestations complémentaires familles le plus vite possible dans notre canton. Il est temps de se tirer un coup de pied où je pense et d'avancer sur cette thématique. Nous nous sommes tiré le coup de pied, nous allons avancer. Je peux donc vous affirmer que selon les scénarii prévus à ce jour, les prestations complémentaires familles entreront en vigueur dans le canton de Fribourg au mieux dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025. J'œuvrerai dans ce sens. Ce montant-là est inscrit dans le plan financier que nous venons de divulguer. Je suis également impatient de leur entrée en vigueur. Je ferai donc tout pour que cela se passe.

Concernant les questions de Monsieur le Député Zurich en lien avec les prestations d'intérêt général, nous avons également à l'HFR un total de prestations d'intérêt général de 60,8 millions accordé. Cela n'est pas inclus dans la sortie du SITel. Ce sera donc en plus. L'augmentation pour le SMUR est de 400 000 francs. Pour nous, cela est important de pouvoir donner ce maximum à l'HFR.

Concernant le bilinguisme, il est vrai qu'avec ces 100 000 francs, nous pouvons déjà mettre certaines mesures en place. J'évoquais dernièrement cette question avec le directeur de l'HFR, Monsieur Devaud, qui me disait qu'ils proposaient des cours à l'interne. Le bilinguisme est promu dans notre canton, autant pour la partie alémanique que francophone. Ces efforts-là devront être menés. Le Conseil d'Etat discutera des montants à allouer. Peut-être donnerons-nous un peu plus pour cela. J'attache beaucoup d'importance au bilinguisme.

Concernant l'indexation, question évoquée par Monsieur le Député Rey, comme l'a dit avec raison Monsieur le Rapporteur, nous ne sommes pas à la même enseigne dans toutes les institutions. Certaines sont indexées, d'autres pas. Nous nous retrouvons devant une inégalité dont je suis conscient. Nous devons encore en discuter à l'avenir. J'emporte ce problème dans ma besace, Monsieur le Député Rey.

Au sujet des infirmières et infirmiers, une question posée par Madame la Députée Berset, il est vrai que nous avons, depuis 2016, une augmentation progressive d'environ 30% des entrées en formation bachelor pour les infirmières et infirmiers. Un programme de réinsertion à l'intégration, co-financé par la DSAS, existe. Nous avons donc un soutien DSAS pour la recherche des places de stage. Nous étudions, avec la Haute école, comment retenir les infirmières et infirmiers dans la

profession. Nous avons un immense problème : les infirmières et infirmiers sont formé-e-s, restent trois, quatre ans puis quittent la profession. Une étude sortira bientôt de la Haute école de santé pour comprendre pourquoi les infirmières et infirmiers quittent la profession. Ce sera divulgué d'ici à décembre. Le soutien financier de la DSAS se monte à 859 000 francs par année au centre de formation SEFRI de l'HFR. Nous avons aussi une augmentation de dotation des services mandatés par les communes de 36 EPT par année. Ce sont les réponses à votre question, Madame la Députée Berset, que vous avez posées au directeur de la DEEF. Sur ces considérations, j'en ai terminé.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

## **Budget de l'Etat 2022-DFIN-1**

### **Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts**

---

Rapporteur-e:	<b>Rey Benoît</b> ( <i>VEA/GB, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3250</i> )
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> ( <i>BGC novembre 2022, p. 3314</i> )

---

#### **Examen de détail**

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Mon collègue Gabriel Kolly et moi-même avons visité la DIAF, le jeudi 13 octobre, pour analyser le budget 2023. Nous remercions Monsieur le Conseiller d'Etat Didier Castella et Monsieur le Secrétaire général Peter Maeder de leur accueil, la discussion ouverte et intéressante et leurs réponses claires à nos questions.

L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la DIAF se monte à 95 155 070 francs, soit un montant d'environ 1,8 millions de francs, supérieur au budget 2022. Le budget des investissements s'élève à 29 067 000 francs, ce qui correspond à une diminution de 1,5 millions par rapport au budget 2022.

La DIAF a obtenu 2,9 EPT nouveaux postes pour 2022. 1,0 EPT est à la disposition du Service des forêts et de la nature (SFN) pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale de biodiversité et 0,5 EPT va au SAINEC. Il augmentera les ressources juridiques dans le domaine institutionnel. 0,4 EPT a été accordé au SG-DIAF pour l'Autorité foncière cantonale. L'EPT restant est mis à la disposition des préfectures pour un nouveau poste qui leur est attribué hors des quotas par direction.

Au Secrétariat général, l'augmentation de l'excédent de charges d'environ 150 000 francs provient essentiellement de l'augmentation du traitement du personnel. Un poste de conseiller scientifique a été transféré dans le cadre de la fusion de Grangeneuve

Au niveau de la direction, nous relevons l'investissement pour le domaine des Faverges.

Les charges nettes du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil prévoient une augmentation de 70 000 francs par rapport au budget 2022, due à une augmentation d'EPT. Les subventions pour le bilinguisme ont été transférés de la Chancellerie au Secrétariat général.

Nous constatons une augmentation des charges de formation due à un nombre important de nouveaux collaborateurs qui se lancent dans un brevet fédéral en cours d'emploi, démarche nécessaire pour répondre aux exigences lors de remplacements à la suite de départs.

Les budgets des préfectures sont assez stables. A relever 0,9 EPT pour un nouveau poste imputé à la conférence des préfets dont la répartition entre les préfectures devra encore se faire sur la base de leurs demandes initiales. Les préfectures disposeront également d'un montant forfaitaire de 50 000 francs pour faire face à des tâches et projets ponctuels.

Nous avons juste relevé une baisse de pertes sur créance sur 3 ans à la préfecture de la Singine qui n'est pas justifiée et cette rubrique 3181.000 verra certainement un dépassement aux comptes.

Le budget du Service des communes est très stable, à l'exception de la rubrique 3632.018 pour les fusions de communes et les rubriques péréquation financière intercommunale. Une seule fusion, celle de Murten avec Galmiz et Gempnach, ne charge que très peu le budget avec moins de 200 000 francs. La diminution du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton.

L'excédent de charges du budget 2023 du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires s'élève à 9 479 470 francs. Le budget des charges est assez stable et il n'y a que peu de marge de manœuvre du côté des recettes, sauf par une augmentation des tarifs des émoluments.

Grangeneuve : La fusion de Grangeneuve avec le Service de l'agriculture a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cependant, au niveau du budget, la fusion ne se réalisera qu'en 2023. C'est donc le premier budget consolidé de la nouvelle entité Grangeneuve. Par la même occasion, Grangeneuve a décidé de sortir de la gestion par prestations. En effet, il aurait fallu intégrer le SAgrri dans ce mandat, ce qui aurait été très compliqué, car une comptabilité analytique pour les besoins internes est mise en place. Celle-ci permettra une meilleure vision de la gestion permettant par exemple de mettre en évidence les chiffres nécessaires pour calculer les coûts de l'enseignement qui peuvent être facturés aux élèves qui viennent d'autres cantons. Bien évidemment, l'Institut reste toutefois un établissement autonome. La CFG s'est toutefois montrée surprise par la facilité à laquelle ce changement a été fait et, j'allais le dire discrètement, alors que les discussions sur la gestion par mandat de prestation avaient fait l'objet de nombreuses discussions dans cette enceinte.

L'excédent de charges du budget 2023 se situe à environ 1 million de francs en dessus du budget cumulé SAgrri IAG 2022, mais cette augmentation des charges n'est en aucun cas un effet de la fusion. Dans les investissements, il faut relever le projet du bâtiment des cultures fromagères. Ce bâtiment sera construit par l'Etat de Fribourg et ensuite loué à la Liebefelder Kulturen AG. Un décret sera présenté au Grand Conseil durant le premier semestre de l'année prochaine.

Le Service des forêts et de la nature, en gestion par prestations, voit son excédent de charges augmenter d'environ 2,2 millions par rapport au budget 2022. Une bonne partie de cette augmentation provient de la mise en œuvre de mesures de la stratégie cantonale biodiversité. A la suite de la consultation externe, la stratégie est actuellement en phase de finalisation et le décret sera soumis au Grand Conseil durant l'année 2023. Sur la base du projet qu'il a mis en consultation, le Conseil d'Etat a validé des moyens pour 2023, dont 1 EPT, 700 000 francs de montants forfaitaires ainsi que 400 000 francs pour des prestations de service de tiers. Ces montants permettront d'engager 5,5 EPT en CDD pour le conseil en biodiversité, l'entretien des talus, la formation et la sensibilisation.

Au Vignoble de Lavaux, un projet d'investissement se trouve dans les budgets d'investissement du SBat. Il s'agit de l'assainissement des bâtiments du domaine des Faverges. Un décret sera présenté au Grand Conseil en début d'année 2023.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). J'ai une question au sujet de la prochaine Session cantonale des jeunes. Comme enseignante de citoyenneté au Cycle d'orientation d'Estavayer, j'ai l'habitude et l'immense plaisir d'envoyer, chaque année, des élèves à la Session parlementaire des jeunes qui a lieu en novembre à Berne. Celle-ci vient d'ailleurs de se terminer avec un bilan extrêmement positif. Par chance, notre canton en organise aussi une cette année, magnifique! Séduite par le projet, je me suis inscrite, comme d'autres de nos collègues députés, comme bénévole, pour accompagner sur ces deux jours nos politiciennes et politiciens en herbe. Voici donc mon lien d'intérêt. De plus, nous toutes et tous ici avons été officiellement invité-e-s comme député-e-s à la Session cantonale des jeunes. Celle-ci aura lieu pour la première fois les 26 et 27 novembre prochains. Comme je n'ai rien vu dans le budget 2023 concernant cette session et dans l'euphorie de ce nouvel élan, je vous demande s'il est prévu d'organiser une nouvelle édition l'année prochaine et, si oui, comment elle sera financée.

**Pasquier Nicolas** (*VEA/GB, GR*). Ces dernières années, le Grand Conseil a adopté plusieurs stratégies transversales, dont la responsabilité de la mise en œuvre des mesures est répartie sur plusieurs directions, et ces mesures se répartissent parfois aussi sur plusieurs années. Je pense à la stratégie de développement durable, à la stratégie de biodiversité, au plan climat ou encore au plan d'action phytosanitaire. J'interviens ici lors de l'examen du budget de la DIAF, car cette direction est particulièrement concernée en raison des nombreuses mesures mises en œuvre au Service de l'agriculture. La lecture de la mise en œuvre de ces stratégies au niveau des budgets et des comptes est certes possible, mais le travail pour y parvenir est fastidieux, puisqu'il est nécessaire d'aller rechercher chaque ligne dans les services concernés et qu'une vision d'ensemble est absente des documents communiqués par le Conseil d'Etat. Ainsi, le groupe VERT·E·S et allié·e souhaiterait avoir à disposition, pour chaque stratégie ou chaque plan transversal, un tableau qui liste toutes les imputations dédiées aux mesures particulières. Nous espérons pouvoir bénéficier de ce tableau pour les comptes 2022 et les budgets suivants. Je vous en remercie.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Concernant la question de Madame Rodriguez, nous ne l'avons pas évoquée en CFG, donc je ne sais pas si une session est prévue. Je laisserai donc Monsieur le Commissaire y répondre. Quant aux stratégies transversales évoquées par Monsieur le Député Nicolas Pasquier, il est vrai qu'il est relativement difficile, et nous l'avons vu à diverses reprises, de se repérer dans le budget où des rubriques sont dispersées dans plusieurs départements. Pour un certain nombre de projets, il a été demandé au Conseil d'Etat de donner un aperçu global de tout ce qui a été fait en lien avec le climat, la biodiversité. Je pense donc que la seule solution pour éviter de devoir fouiller les mille et quelques pages du budget et de son commentaire serait effectivement de soumettre cette proposition au Conseil d'Etat. Nous n'en avons pas parlé à la CFG. Je ne peux donc pas la préavisier mais c'est une idée que je transmets volontiers au Conseil d'Etat.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Madame la Députée Rodriguez, je me réjouis, comme vous, de cette prochaine Session parlementaire des jeunes. Effectivement, c'est un plus pour notre démocratie, l'intégration des jeunes dans le débat politique. Elle aura lieu du 26 au 27 novembre. Je vous invite, toutes et tous, à y participer et à venir saluer ces jeunes. Je vous rassure, les montants sont prévus. Il y aura le soutien. A la suite de cette session, un bilan sera effectué. En fonction des discussions que nous aurons avec les jeunes, nous allons définir un rythme de renouvellement. Pour ma part, j'ai l'objectif de renouveler cet événement, important. C'est un signal fort envers notre jeunesse.

Monsieur Pasquier, je vous rassure, vous n'êtes pas le seul à rencontrer des difficultés à découvrir tous les montants transversaux. Même le trésorier et le directeur des finances regrettent parfois le manque de transparence totale. Ces politiques transversales sont aussi des réflexes quotidiens. Cela ressort de toutes les politiques sectorielles que nous avons dans toutes les directions. Nous avons déjà discuté des montants investis dans le climat par exemple. Dans chaque direction, des montants y sont alloués. Nous pouvons essayer, mais cela concerne principalement la direction de mon collègue, soit le développement durable, soit le climat. Pour ce qui est de la stratégie biodiversité, je vous présenterai le plan des investissements prévus. Néanmoins, cela reste des politiques transversales. Cela doit être fait dans chaque domaine. Nous essaierons de faire l'exercice. En tous cas, j'en prends note. J'en discuterai également avec mes collègues. Je vous avoue que ce n'est pas aisé, car il y a énormément d'éléments qui touchent le climat, davantage d'éléments qui touchent le développement durable. La biodiversité est également l'affaire de chacun et de chacune des directions. Je vous remercie de votre proposition, dont je prends note. Nous en discuterons.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

## **Budget de l'Etat 2022-DFIN-1**

### **Direction de la formation et des affaires culturelles**

---

Rapporteur-e:	<b>Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022 (BGC novembre 2022, p. 3250)</b>
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022 (BGC novembre 2022, p. 3314)</b>

---

#### **Examen de détail**

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** En préambule il convient de souligner que le budget 2023 ne peut pas être comparé sur l'ensemble des chiffres de la DFAC. Le Service du sport ayant été déplacé, cela modifie les chiffres comparatifs.

Voici les principaux résultats de la Direction:

- > L'excédent de charges du compte de fonctionnement au budget 2023 se monte à 680 22 165 frs, ce qui représente une augmentation de 4,96% par rapport au budget 2022.
- > Les charges de fonctionnement se situent à 1 139 820 045 frs, ce qui équivaut à une augmentation de 2,28%. L'augmentation des charges de fonctionnement met en évidence le fait que le 71,69% des charges sont les salaires. Les charges de personnel se montent à 817 233 480 frs, soit 35,7 millions de plus qu'au budget 2022.
- > La Direction occupe 5223,88 EPT, soit une augmentation nette de 76,56 EPT par rapport au budget 2022.

Je vous donne le détail des différents nouveaux postes de la DFAC:

- > 3,9 EPT dans personnel administratif dont 2,4 EPT comme chef de projet et coordinateur éducation numérique à FRITIC.
- > 63,65 EPT dans l'enseignement, 43,56 EPT dans l'enseignement degré primaire 3H-8H dont 23,8 EPT de travailleurs sociaux voulus par le Grand Conseil, 10,24 EPT dans l'enseignement secondaire deuxième degré, et 15,57 EPT en plus à l'Université dont 12,4 EPT dans l'administratif.

Les principales augmentations de ce budget:

- > L'augmentation des amortissements des immeubles + 4,6 millions.
- > L'augmentation généralisée du nombre d'élèves dans les formations supérieures + 829 930 frs.

- > La fréquentation des HES + 1,2 millions.
- > L'augmentation de la contribution à la caisse de prévoyance + 4 millions.
- > Et comme dans toutes les directions, une augmentation des frais de chauffage + 1 million, à noter que ces chiffres sont donnés par le Service des bâtiments.

Les investissements bruts, qui s'élevaient à 39 655 000 frs au budget 2022, sont passés à 47 072 000 frs au budget 2023. Voici la liste des principaux postes :

- > 1 700 000 frs pour la rénovation de la cour du Collège du sud à Bulle.
- > 20 000 000 frs pour la Bibliothèque cantonale universitaire.
- > 3 000 000 frs l'Université Miséricorde/Droit (anciennement Tour-Henri).
- > 6 200 000 frs Pour l'Université de Pérolles (sciences et chimie).
- > 3 000 000 frs pour le Stade St-Léonard.
- > 1 000 000 frs pour la Faculté de Médecine.

La stratégie d'éducation numérique se prépare à la DFAC depuis plusieurs années. Le printemps dernier, une consultation a eu lieu sur une proposition de nouvelle stratégie, tenant compte de la motion votée dans l'intervalle par le Grand Conseil. A la suite de cette consultation, la DFAC prépare maintenant le projet de message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, avec un projet de modification de la loi scolaire et un projet de décret de crédit d'engagement. Le Grand Conseil se saisira de ces documents en début 2023. Pour 2024 et les années suivantes, 11,9 EPT pour l'enseignement et 5,8 EPT pour l'administratif, ces postes devront être créés pour cela.

Dans les différents services qui concernent l'enseignement et notamment les traitements du personnel auxiliaire, ces comptes, souvent en lien avec Fritic et l'informatique, sont en forte augmentation, ce qui s'inscrit de manière logique dans le mouvement de numérisation de l'ensemble de la société et donc aussi de l'école. La Commission a également posé des questions sur les écolages intercantonaux ainsi que leurs différentes évolutions.

Dans les amortissements d'immeubles, cette position budgétaire est calculée automatiquement. L'augmentation de 4,5 millions s'explique par la comptabilisation de la dernière année d'amortissement du bâtiment initial du GYB (Gymnase intercantonal de la Broye). Selon l'art. 12 RFE, la durée d'amortissement des « Immeubles et terrains bâtis » est de vingt ans. Ainsi, après vingt ans, l'amortissement doit être « soldé », ce qui explique ce pic.

Le budget 2022 du Service de la culture comprenait 4 165 000 frs pour les subventions « habituelles » et 500 000 frs du plan de relance (mesures COVID limitées dans le temps). Les mesures COVID (enveloppe du plan de relance) n'apparaissent plus dans le budget 2023 (même si certaines mesures continuent en 2023, dans le domaine de la culture notamment). Le budget 2023 comprenait donc uniquement les subventions « habituelles » avec un montant semblable à 2021.

La commission a été saisie de deux amendements. Le premier voulait remettre le montant de la subvention au niveau des subventions COVID, soit 500 000 frs, et le second voulait seulement l'augmenter de 200 000 frs. Ces deux amendements ont opposé l'un à l'autre et c'est le premier, donc l'augmentation de 500 000 frs, qui l'a emporté. Il a été accepté et, comme le veut la règle, une compensation a dû être trouvée dans la même direction, ce qui avait causé un certain nombre de débats à la CFG. Je remarque que les personnes qui ont déposé l'amendement ont modifié leur compensation

Je termine en remerciant M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens pour ses réponses.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). J'interviens ici en qualité de rapporteur général de la CFG. En cette qualité, je me dois de prendre un certain moment pour défendre le projet bis, l'amendement A1 qui vous est soumis.

Cet amendement comporte deux volets. Le premier concerne le soutien accru à la culture avec cette augmentation de 500 000 frs qui a été évoquée par le rapporteur de la Direction. Les débats d'entrée en matière en CFG ont été partagés entre deux camps, si j'ose le résumer ainsi. Une partie de la CFG estimait qu'il fallait d'abord attendre la révision totale de la loi sur les affaires culturelles avant de parler d'un financement supplémentaire en faveur de la culture, tandis que la majorité de la CFG a estimé qu'il fallait d'abord donner un signal positif et fort, financièrement également, en soutien à la culture, et finalement des travaux de révision totale de la loi sur la culture en sachant qu'indépendamment des résultats de ces travaux le but de cette nouvelle loi sur l'aspect culturel doit de toute manière être le fait d'avoir un soutien financier plus important que celui qui existe actuellement. Le deuxième volet, à savoir la rubrique de compensation, a également fait passablement débat au sein de la CFG. Il y a des avis divergents au niveau de la qualification juridique, si j'ose dire, ou de la démarche possible ou non de la compensation qui a été choisie par la majorité de la CFG. Je maintiens que cette compensation est tout à fait légale et constitutionnelle. Comme la rubrique de compensation qui a été choisie dépend notamment du nombre d'étudiants,

il s'agit forcément d'une estimation, si on prend les comptes 2021 et 2020, cela peut changer. On a ici une part qui n'est pas fixe et on a l'instrument des crédits supplémentaires chaque année depuis vingt ans en tout cas. Il y a 10 millions de crédits supplémentaires aux budgets qui nous sont présentés au début de chaque année. Le financement est donc tout à fait assuré ici. Le cas échéant, cette rubrique de compensation devrait être ponctionnée.

Il y a effectivement un nouvel amendement qui a été déposé ou qui sera développé et déposé mais qui a été annoncé en débat d'entrée en matière. Il est clair qu'en tant que rapporteur de la CFG il ne me semble pas que j'ai la possibilité de retirer l'amendement de la CFG en faveur de cet amendement. Formellement, la CFG maintient ou doit maintenir son amendement et le projet bis initial. Je pense ne pas trop m'avancer si je peux dire que le nouvel amendement qui a été déposé va dans le même sens que la majorité de la CFG qui avait soutenu déjà l'amendement A1 et également de la minorité, puisque la nouvelle rubrique de compensation qui nous est préparée est moins problématique a priori également pour la minorité de la CFG. En sachant que finalement peu importe quelle rubrique de compensation sera utilisée, la majorité de la CFG estime qu'il faut un soutien financier plus important en faveur de la culture.

**Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis président du Club culture du Grand Conseil, en charge de la culture au conseil communal de la ville de Fribourg.

J'interviens au sujet de l'amendement qui vise un soutien supplémentaire au Service de la culture. Je ferai tout d'abord une explication sur l'objet puis sur la proposition de compensation.

L'amendement déposé au nom du club culture vise à augmenter la rubrique 3636.118 de 500 000 frs. Sur le fond, on peut tout d'abord constater une diminution du budget 2023 de 500 000 frs. L'explication qui a été donnée est la fin des aides COVID. Cependant, il faut noter que les projets de transformation ont lancé une fantastique dynamique qu'il serait dommageable de freiner. Toutefois plus important, ce montant supplémentaire, qui est une autorisation de dépense, est un des leviers nécessaires pour la révision de la LAC, ceci afin de donner à la direction concernée une marge de manoeuvre de discussion et de pouvoir saisir les opportunités proposées lors de la réalisation participative du projet. Des opportunités pourraient se présenter en termes d'art, d'institutions, mais aussi pour favoriser un soutien à la culture amateur, ce qui n'est aujourd'hui pas possible. De plus, les ambitions du Conseil d'Etat en matière de culture sont élevées dans le programme gouvernemental et le Club culture n'est pas assuré qu'il se reflète dans le plan financier. Nous verrons cela en décembre. Enfin, il faut noter que le montant de soutien à la culture par habitant baisse constamment dans notre canton. Cette situation n'est plus acceptable aujourd'hui.

Concernant la compensation, le Club a constaté que même si la CFG n'est pas unanime sur la nature de cette charge et a soutenu à une courte majorité la version initiale de l'amendement, il valait mieux rasséréner les députés qui seraient tentés de soutenir cet amendement mais qui sont tiraillés par la compensation proposée. La nouvelle proposition prévoit donc de prélever le montant de 500 000 frs sur la rubrique 3113.00 "achat de matériel informatique". La version du Conseil d'Etat propose un montant de 8,1 millions de francs alors qu'il était de 5,2 millions au budget 2022. De plus, les détails du budget sur cette rubrique montre un report de crédits non dépensés de l'exercice précédent pour un montant de 501 684 frs.

Le Club culture espère ainsi que plus rien ne s'oppose à l'acceptation de cet amendement, en tout cas pas pour celles et ceux qui soutiennent l'objet.

**Emonet Gaétan** (*PS/SP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis enseignant en 8H. Mon intervention va porter sur l'enseignement spécialisé, les mesures d'aide aux élèves en difficulté et les moyens mis à disposition pour l'intégration.

De nombreuses interventions d'enseignantes et enseignants, de parents, de directeurs ou directrices d'école et aussi des associations professionnelles tendent à dire que les moyens mis à disposition pour la prise en charge des élèves en difficulté ainsi que pour l'accompagnement des élèves au bénéfice de mesures d'aide renforcées ne sont pas suffisants. En observant le budget, on constate tout d'abord que du côté du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) il n'y a aucun changement. Si l'on regarde de plus près le budget enseignement de degré primaire 3H-8H au point "traitement du personnel enseignant des classes de développement" et "traitement du personnel enseignant en charge des appuis pédagogiques", on constate certes une augmentation de ressources mises à disposition. Est-ce suffisant pour répondre aux besoins des établissements? Est-ce suffisant pour prendre en charge de manière adéquate des élèves en intégration? Est-ce suffisant pour que l'intégration, que je soutiens, se passe au mieux, autant pour l'élève que pour les enseignantes et enseignants, qui vivent cela parfois de manière très compliquée? Je prends par exemple la dotation de l'établissement scolaire dans lequel je travaille, Châtel-St-Denis. Il y a quatorze élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée, c'est-à-dire qu'ils sont intégrés dans nos classes et comptent pour trois élèves. Pour accompagner ces élèves, il y a 68 unités à disposition, soit moins de 5 unités par élève. J'estime que suivant certaines situations et d'après les témoignages de collègues cela n'est pas suffisant. Il y a encore pire comme situation. En effet, pour les 34 élèves au bénéfice d'une mesure d'aide ordinaire, c'est-à-dire un soutien pour atteindre le mieux possible les objectifs définis dans le PER, nous avons à disposition 40 unités, soit un peu plus de 1 unité par élève. A vous de juger si en cinquante minutes on peut efficacement aider un élève.



Après un contact avec une des co-présidentes de la SPFF, association que j'ai présidée durant douze ans, les chiffres sont ce qu'ils sont, mais ils ne font pas tout. Nous devons aussi veiller à la qualité de l'enseignement par des moyens supplémentaires pour diminuer les effectifs de classe, encourager le co-enseignement pour les classes les plus difficiles et revoir le système d'octroi des unités en prenant en compte d'autres facteurs que celui du nombre d'élèves d'un établissement. La pénurie d'enseignantes et d'enseignants spécialisés ne facilite pas les choses, car il faut faire appel à du personnel pas ou pas assez formé.

Au terme de cette intervention, je souhaite connaître les mesures budgétaires mais aussi l'organisation que la DFAC prévoit de conduire dans les années à venir pour réussir le défi de l'intégration pour soutenir de manière adéquate les élèves en difficulté et pour pérenniser la qualité de notre école fribourgeoise.

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). Il a été décidé de transférer la formation des instituteurs et institutrices à l'Université de Fribourg. Nous venons de recevoir le projet en consultation. Le Conseil d'Etat propose de réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit en créant un nouveau centre de formation à l'enseignement à l'Université. Ce centre réunira toutes les voies de formation sous la même entité. La création du nouveau centre au sein de l'Université devrait pouvoir être effective au plus tard à la rentrée académique 2026/2027. Quand bien même la rentrée est prévue ces années prochaines, les travaux sont déjà bien en cours et de nombreuses personnes travaillent depuis quelques mois déjà sur ce projet et vont poursuivre leur engagement. Or, il n'y a semble-t-il aucun budget ni aucune ressource de travail supplémentaire pour préparer ce projet, qui n'est pas simple et qui demande beaucoup d'engagement et beaucoup d'heures de travail. Selon mes informations, il n'y a pas de budget prévu pour 2023 ni à la HEP ni à l'Université. Ces deux institutions n'ont visiblement pas de moyens dans leur budget respectif pour décharger les personnes qui oeuvrent à la création de ce nouveau centre de formation. Je pose donc la question de savoir s'il y a des ressources prévues pour 2023 pour soutenir ces personnes, et aussi s'il n'y a pas un risque de ne pas investir pour la construction et la mise en place d'un projet d'une telle envergure. Les groupes de travaux, que ce soit à la HEP ou à l'Université, devraient avoir les moyens nécessaires pour gérer ce projet, qui est ambitieux.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Je m'exprime en soutien à l'amendement et en mon nom personnel. Mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association suisse des musiques et donc très sensible à cet amendement. De plus, membre de la CFG, j'ai soutenu l'objet proposé.

Il m'apparaît clair que ce montant ne saurait être réservé exclusivement aux artistes et institutions professionnelles mais doit aussi être destiné aux acteurs amateurs de notre milieu culturel fribourgeois. Il est donc important de relever qu'il faudra évaluer aussi à l'interne du Service de la culture les bonnes voies pour des actions et des projets ciblés. Voilà enfin un signal fort de soutien à la culture, de plus avec à la clé un changement de stratégie. On octroie d'abord le soutien financier et ensuite on travaille sur la loi. Il est donc impérativement nécessaire d'accélérer aussi la révision de la loi sur la culture afin de l'adapter aux nouvelles exigences du monde culturel amateur et professionnel. Je partage donc le signal que souhaite donner le Club culture, à savoir la nécessité pour l'ensemble du monde culturel, professionnels et amateurs réunis, de bénéficier du soutien à son développement et à son renforcement.

Je vous demande de soutenir l'amendement proposé par la CFG.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis ancien président et fondateur de la Fédération fribourgeoise des chorales. Depuis la création de la Fédération fribourgeoise des chorales en 2005, la subvention de l'Etat n'a jamais été adaptée. Aussi, je me réjouis d'une adaptation de la loi pour pouvoir avoir une culture amateur et professionnelle rayonnante. En attendant, je trouve que c'est un peu mettre la charrue avant les boeufs, avant de savoir où on veut mettre le montant et proposer l'augmentation auparavant. C'est pour cela que je me réjouis de pouvoir voter ultérieurement, lorsque la loi sera là, une augmentation du montant mais pas pour l'instant.

**Freiburghaus Andreas** (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Seitens der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion haben wir diesen Antrag intensiv diskutiert, und wir sind nicht einer Meinung.

Bei uns obsiegt, dass im Moment die Base légale, die gesetzliche Grundlage für diese Verschiebung des Betrags, fehlt. Wir sind mehrheitlich der Auffassung, dieser Antrag sei abzulehnen.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). J'interviens ici dans le cadre de l'amendement Dietrich et respectivement l'amendement de la CFG. J'annonce mes liens d'intérêts. Je suis aussi président d'une troupe de théâtre, la Compagnie de l'Etrangeté.

Cette question culturelle est un long serpent de mer. C'est en 2001 que les députées Isabelle Chassot et Solange Berset avaient fait passer une motion qui a permis dès 2005 d'avoir un montant de l'ordre de 3,5 millions pour les affaires culturelles. Depuis, il y a eu une indexation, même pas unilatérale et égalitaire, par rapport au nombre d'habitants dans ce canton et le montant a un tout petit peu évolué. Lorsque l'on regarde en frs/habitant, on remarque simplement que les subventions cantonales pour la culture ont diminué. Je ne parle même pas de comparaisons intercantionales, je parle juste de comparaisons dans le canton de Fribourg en frs/habitant. Le montant reste le même, le nombre d'habitants augmente. Les communes ont joué leur rôle,

toutes les salles de spectacles ont été construites, le seul qui n'ait pas joué son rôle est l'Etat de Fribourg. Lorsqu'on parle d'un montant de 500 000 frs, cela correspond à 0,01% du budget du canton. On parle de 500 000 frs aujourd'hui avec un large débat alors que l'on va peut-être dans deux jours donner 10 millions pour l'agriculture. Et lorsqu'on parle de choses qui ont de l'importance, on parle en millions. Ces 500 000 frs, pour moi, devraient être acceptés sans grande discussion pour se donner les moyens de nos ambitions.

Le Conseil d'Etat réagit assez fortement lorsque l'on dit que le plan de législation est une liste de cadeaux pour des enfants lorsqu'on n'a pas le porte-monnaie qui peut assumer ces cadeaux. Je crois qu'il faut ici voir quelque chose de positif. Ces 500 000 frs sont un premier pas. J'espère que ce montant va encore augmenter avec les années. Relisez le rapport de 2017, fait par la DICS, qui examinait exactement ce qu'il en était. Nous avions à l'époque, lorsqu'on abordait M. Siggen, une problématique où il disait qu'il ne pouvait pas, qu'il avait envie, mais que ça bloquait au niveau des Finances: «M. Godel ne donne pas les moyens.» Aujourd'hui, M. Siggen a en main les Finances et a les moyens de verser ceci.

Au niveau des compensations, cela peut être l'une ou l'autre. Je vais suivre l'amendement Dietrich. J'ai participé aussi au budget lorsqu'on parlait de la question du pouvoir judiciaire. On voyait lorsqu'on devait avoir les recettes ou le coût de certains procès, les indemnités, est-ce que les prévenus condamnés vont ou non payer ces amendes, et on a quand même une estimation de ce qui est possible au niveau de la compensation. La solution trouvée par le député Dietrich est extrêmement bonne. Je regrette que M. le Conseiller d'Etat Siggen n'ait pas été là pour entendre mon explication. Il sait maintenant, avec sa nouvelle casquette de chef des Finances, qu'il peut le faire. Dans ce canton, si on pouvait au moins maintenir le même statut de frs/habitant pour la culture qu'il y avait il y a une quinzaine d'années, ce serait déjà une bonne chose. En ne mettant pas ces 500 000 frs, on diminue, c'est-à-dire qu'il y a moins de culture en frs/habitant aujourd'hui qu'il y a quinze ans et ceci n'est pas admissible.

Je vous remercie donc de soutenir cet amendement. Je propose la version Dietrich.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). J'interviens également sur l'amendement du député Dietrich. Je n'ai pas de lien d'intérêt, mais je précise que je suis un grand amateur de musique instrumentale et de chorales. Il m'arrive d'aller, toujours avec grand plaisir, à des concerts dans notre canton.

Malheureusement, M. Dietrich, votre amendement n'atteint pas sa cible. Vous tentez de vendre votre amendement en disant qu'il faut aider la culture amateur et les artistes indépendants, mais ce n'est pas de cela que l'on parle. J'ai été pendant plusieurs années le rapporteur de ce qu'on appelait à l'époque la DICS, M. Siggen s'en souvient sans doute, et chaque année je demandais le détail des subventions versées à la culture. On parle donc ici des aides pluriannuelles à la création, des aides ponctuelles à la création. Les gros montants vont toujours aux mêmes institutions culturelles. Il y a évidemment de petits montants ensuite sur l'aide à la création, mais les gros montants, ce sont toujours les grandes institutions culturelles de notre canton qui les touchent. Ces grandes institutions sont aidées par le canton, la loi le permet, et sont aussi soutenues par l'Agglomération de Fribourg, par la Loterie Romande. Ce sont elles aussi qui touchent la plus grande partie du sponsoring. On voit souvent les quatre piliers, mais il y aussi d'autres acteurs de l'économie fribourgeoise qui soutiennent ces grandes institutions. En définitive, on ne fait que donner à ceux qui reçoivent le plus. Il faut d'abord modifier cette loi sur la culture, parce que je suis aussi pour aider les chorales, les fanfares, élargir le cercle des bénéficiaires. Ils méritent aussi d'être soutenus. Les 500 000 frs que vous allez voter aujourd'hui n'iront pas aux fanfares, aux chorales ou aux "petits" artistes. Ils iront dans ces grandes institutions culturelles. Comme l'a dit l'un d'entre nous, on met la charrue avec les boeufs. Il faut d'abord modifier la loi et je pense que ce n'est pas trahir un secret que de dire que M. la Commissaire l'a reconnu en commission: si on donne plus d'argent ce sera plus d'argent qui ira à ceux qui reçoivent déjà.

Je vous invite donc à refuser ces amendements, puis à modifier la loi sur la culture et ensuite on parlera du cercle des bénéficiaires et des montants qui devront leur revenir.

**Ingold François** (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance de l'amendement de la CFG et de celui de notre estimé et apprécié collègue Dietrich. Il ressort de nos discussions les points suivants. Tout le monde dans le groupe soutient l'idée d'augmenter le montant des subventions à la culture et personne dans cette assemblée n'en doutera. Nous y voyons une vraie opportunité pour réaliser la politique culturelle quand d'autres craignent que le subventionnement soit octroyé toujours aux mêmes acteurs.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s était si convaincu qu'il s'est donné plus de moyens à la réalisation de la politique culturelle, ce qui est une bonne chose. Le groupe se questionne également si cet amendement arrive au bon moment alors que la loi sur la culture est sur le métier. Devons-nous faire le forcing ou prendre le temps de travailler sur les nouveaux critères d'attribution des subventions? Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est ici partagé mais constate unanimement que les subventions cantonales pour l'encouragement de la culture n'ont quasiment pas augmenté depuis 2014.

Nous avons étudié en séance de groupe une compensation prise dans une rubrique que nous n'avons d'autres choix que de payer et qui se serait retrouvée tôt ou tard en crédit complémentaire. Le groupe était partagé sur l'orthodoxie de la méthode.

Nous apprenons à l'instant que les auteurs de l'amendement proposent de ponctionner ce montant au SITel. Il est surprenant que quand nous cherchons de l'argent pour une compensation tout le monde pense tout de suite au SITel. L'estime partagée que le Grand Conseil a de ce service m'interroge. Il y a peut-être d'ailleurs une remise en question qui devrait être faite.

Vous l'aurez compris, l'idée de voir la culture considérablement plus subventionnée nous séduit. Comme je viens de le mentionner, le groupe était partagé sur l'orthodoxie comptable et nous pouvons à priori nous rallier à cette nouvelle proposition de compensation.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je m'exprime à titre personnel avec la bénédiction de notre groupe. Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer, mais j'ai été longtemps collaborateur à l'Université de Fribourg.

J'aimerais attirer votre attention sur un phénomène inquiétant dont nous avons trop peu conscience parce que nous sommes fiers de vivre dans un canton universitaire avec des écoles et des hautes écoles qui ont une tradition et une histoire marquée de succès et qui ont fait rayonner Fribourg bien au-delà de nos frontières.

J'ai hésité à prendre la parole sous le chapitre de la Direction de l'économie, qui chapeaute les HES, mais je vais le faire ici. Je le fais pour sensibiliser principalement le Conseil d'Etat mais aussi pour nous sensibiliser, Chères et Chers collègues Député-e-s. Je parle d'un phénomène qui dure depuis quinze ans et qui commence à avoir des effets cumulés et cumulatifs hautement dommageables, y compris au niveau financier. L'Université et les HES fribourgeoises se trouvent en effet dans une dynamique qui fait qu'elles perdent lentement mais inexorablement en attractivité, eu égard à la grande concurrence intercantonale et internationale entre les écoles, hautes écoles et universités, concurrence qui s'est encore renforcée ces cinq dernières années.

Meine Damen und Herren, die im Vergleich zwischen Kantonen und Hochschulen deutlich zurückgegangene Attraktivität unserer Hochschulen zeigt sich bei den unterschiedlichsten Indikatoren: bei den Immatrikulationen, den Ratings, der Entwicklung des Studienangebots, den Eigenmitteln und den Drittmitteln, etc.

Weniger ausserkantonale Studierende heisst weniger Einnahmen, die von anderen Kantonen nach Freiburg fliessen. Mehr Studierende aus Freiburg, die an anderen Hochschulen studieren, heisst mehr Geld, das von Freiburg in andere Kantone abfliesst.

Wir verlieren im doppelten Masse, und das war jetzt nur ein Beispiel von einem Indikator, den man zur Analyse heranziehen kann.

Das Gesamtbild ist in höchstem Masse beunruhigend für den Bildungs- und Wirtschaftsstandort Freiburg. Wir reden heute über das Budget, und daher erlaube ich mir, hier deutlich darauf hinzuweisen, dass jeder zum Beispiel in die Universität investierte Franken zwei Franken Wertschöpfung für den Kanton ergibt. Ich brauche auch den härtesten Fiskal- und Finanzpolitikern hier im Saal nicht zu sagen, dass dies ein sehr gutes Rendement ist.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, sehr geehrte Frau Staatsrätin, verehrte Herren Staatsräte, Sie verstehen, wo ich mit meiner Wortmeldung hin will.

Si nous voulons inverser la tendance, le Conseil d'Etat doit rapidement se mettre autour d'une table avec les organes de direction des hautes écoles fribourgeoises. Nous sommes dans ce domaine dans une situation très similaire, si ce n'est pas identique, à celle de l'Hôpital fribourgeois. Nous avons transmis il y a quelques mois un mandat pour augmenter légèrement le budget de l'Université. Cette augmentation est à considérer comme un cri d'alarme à l'intention du Conseil d'Etat comme *ein Tropfen auf den heissen Stein*.

Mesdames et Messieurs, l'Université de Fribourg et les hautes écoles fribourgeoises ont besoin d'un véritable plan Marshall avec des investissements supplémentaires à hauteur de 100 à 200 millions répartis sur cinq à dix ans. Vous rigolez, mais c'est la vérité. Fribourg n'a pas les moyens de se payer une école polytechnique fédérale, mais il dispose de la capacité financière pour redresser la situation. Après quinze ans de stagnation en comparaison intercantonale, il est temps de fournir un effort conséquent pour commencer à regagner du terrain dans le paysage hautement compétitif des hautes écoles suisses et européennes. Notre Université et nos hautes écoles le méritent.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Je m'exprime sur l'amendement du Club culture tel que détaillé par notre collègue Dietrich. Mes liens d'intérêts: je suis membre du Club culture et je suis également président de l'Orchestre de la ville de Bulle.

Il semble opportun et de bon ton de reprendre notre solfège, à savoir le programme gouvernemental du Conseil d'Etat. Dans le programme gouvernemental, on nous dit que l'aide sélective à la création doit se renforcer dans plusieurs domaines artistiques pour faire face à l'augmentation des coûts de production et maintenir la qualité professionnelle ainsi que la compétitivité des projets artistiques fribourgeois. On nous dit aussi qu'il y a lieu d'élargir les publics intéressés et de faciliter l'accès à la culture et son partage. Il y a lieu de consolider les mesures d'accès à la sensibilisation et à la culture. Je crois que le Conseil d'Etat doit être cohérent avec lui-même, cohérent avec ce qu'il met dans son programme gouvernemental. Il est essentiel que

l'on se donne les moyens si on veut véritablement augmenter et renforcer les domaines artistiques fribourgeois, si on veut élargir les publics intéressés, si on veut consolider les mesures d'accès, il nous faut donner des moyens aux milieux culturels fribourgeois. Je crois que c'est quelque chose qui est absolument essentiel. On n'en manque pas une dans cet hémicycle pour vanter la culture fribourgeoise, la richesse du terroir, les chorales, les fanfares, etc. Il faut se donner les moyens.

Il y a un élément essentiel pour la culture fribourgeoise, qui est le milieu professionnel, et il est bien entendu un des éléments essentiels à qui revient le budget culturel de l'Etat. C'est quelque chose qui permet de donner le véritable élan culturel au canton, de donner un véritable rayonnement à notre canton.

N'oubliez pas une chose, Cher collègue Peiry, toutes les différentes associations amateur peuvent demander des subventions, notamment pour les créations. C'est quelque chose qui se fait de manière fréquente, notamment pour les anniversaires des différentes associations culturelles. C'est quelque chose dont les associations amateur profitent.

J'en appelle à votre cohérence. Donnons à la culture ce petit plus supplémentaire, ne serait-ce que par respect vis-à-vis des différents acteurs culturels de ce canton. Je vous remercie de soutenir l'amendement du Club culture.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel et sans bénédiction. Mon lien d'intérêt: je suis membre du Club de la culture.

On dit communément qu'on mesure la qualité d'un Etat au niveau de sa culture, et c'est bien là qu'on en est aujourd'hui. Dans ce sens-là, je vais soutenir l'amendement de M. Dietrich.

Je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de le dire en entrée en matière, notre groupe en a débattu longuement ce matin. On était deux tiers pour et un tiers contre. Le fait qu'on était contre à ce moment-là portait sur la base légale, sur la compensation uniquement. C'était le problème qu'on se posait en disant qu'on peut difficilement faire une compensation sur un poste budgétaire externe, qui va être comme un poste lié, ce n'était donc pas tout à fait correct. Aujourd'hui, cet après-midi, avec la modification proposée, tout est réuni pour avoir une compensation correcte et légale.

Geschätzter Kollege Freiburghaus: Es ist falsch, wenn Sie sagen, die gesetzlichen Grundlagen seien nicht vorhanden. Das war heute Morgen noch richtig, aber heute Nachmittag, mit dem Vorschlag, den Herr Dietrich gemacht hat, sind wir ganz legal und ganz korrekt unterwegs. Darum empfehle ich Ihnen und Ihrer Fraktion, der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion, den Antrag anzunehmen.

Mesdames, Messieurs, je pense qu'on a l'occasion à 17h45 de soutenir la culture fribourgeoise avec un grand oui.

**Dietrich Laurent** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je voulais juste réagir à mon collègue Peiry qui m'interpelle personnellement en supposant que je rate la cible avec cet amendement qui est à dessein positionné dans la rubrique «création».

Premièrement, la création n'est pas seulement un acte professionnel. Il y a des amateurs qui font aussi de la création culturelle. Cette création ensuite, quelle qu'elle soit, va profiter à l'ensemble des générations futures, qui pourront rejouer une oeuvre, la recontempler. J'aimerais ensuite vous donner deux exemples. Le premier, je l'ai vécu moi-même en étant petit chanteur à la Maîtrise de Fribourg. Ce choeur très amateur a commandé une oeuvre, une création, a demandé un soutien de l'Etat et l'a reçu. Sans le soutien de l'Etat pour ce choeur amateur, cette oeuvre n'aurait pas été créée. Le deuxième projet, c'est celui qui a été fait sur le site BlueFactory entre les Young Gods et la Landwehr, projet incroyable. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir sur le site de BlueFactory, mais ce projet a aussi eu un soutien étatique. Aujourd'hui, on est dans une configuration où on ne peut plus dire amateur, professionnel, fanfare, écrivain. Tous les milieux culturels, et c'est là qu'intervient la révision, se mélangent et interagissent. C'est la réalité du terrain.

Aujourd'hui, il faut donner cette possibilité de saisir les opportunités pour donner le levier à la Direction de pouvoir négocier.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Pour tout ce qui concerne l'amendement sur la culture et les 500 000 frs, c'est le rapporteur principal, M. Elias Moussa, qui répondra.

Concernant les trois autres questions, pour M. Emonet, on retrouve 0,1 poste supplémentaire au SESAM pour renforcer la cellule d'évaluatio. Et au 3205/3020.128, on a 9,05 EPT en plus concernant les enseignants spécialisés.

Concernant les questions d'organisation, je laisserai répondre M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement.

Concernant la question de M<sup>me</sup> Solange Berset, la fusion HEP/Université au 3200 (Secrétariat général) à la position 3133.000, on retrouve un montant de 113 000 frs pour un mandat d'étude qui concerne ce regroupement.

Concernant l'intervention de M. le Député Altermatt, je ne crois pas qu'il y avait de questions pour la Commission.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Je ne vais pas prolonger les débats. J'ai tout dit en ce qui concernait la position de la CFG. J'aurais beaucoup d'éléments à dire. Cela reflète encore une fois les débats qu'on avait menés en CFG.

Je reprends un élément. L'amendement de la CFG aura un élément salvateur que l'on pourrait reprendre en CFG, la discussion de savoir où est la légalité des différentes rubriques qui sont utilisées pour les compensations. Comme relevé à juste titre par le groupe des Verts, sauf erreur, quand on compense, ces dernières années, on va souvent puiser dans la rubrique des prestations pour tiers du SITel. C'est presque une règle non écrite que si on veut compenser on va au SITel, ce qui me paraît un peu étonnant. Ce sera une discussion à reprendre ultérieurement.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Avant de parler des amendements, permettez-moi de répondre à deux questions précises qui m'ont été posées. En ce qui concerne la question de M. Gaétan Emonet concernant le SESAM, il n'y a effectivement pas de budget supplémentaire pour le SESAM, parce que l'inclusion se fait dans les budgets de l'école ordinaire. C'est à ce niveau-là qu'il y a une évolution, vous l'avez dit M. le Rapporteur. Il y a l'engagement d'enseignants spécialisés qui est prévu de manière supplémentaire. Notre grande difficulté à ce jour est de trouver des enseignants spécialisés. On connaît de grands manques dans cette profession et ceci dans tous les cantons de Suisse. Par exemple, de la 3H à la 8H, nous avons prévu 2,06 EPT supplémentaires pour les enseignants spécialisés. Vous citez quelques mesures qui pourraient être prises pour favoriser l'inclusion. Ce sont des mesures auxquelles nous réfléchissons actuellement. C'est un grand chantier. Nous avons entendu les questionnements du corps enseignant sur ce thème. L'école-inclusion ou intégrative, il y a les deux appellations, nous questionne mais aussi toutes les directions de l'enseignement en Suisse. Nous discutons de ces questions au sein de la CDIP et cela reste l'une des priorités de nos débats actuels.

M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset, vous parlez des montants mis à disposition pour la HEP. J'aimerais d'abord préciser que ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a souhaité cette fusion. C'est vous, le Grand Conseil, qui avez proposé que nous mettions cela en œuvre. C'est très important pour nous de le faire aujourd'hui. S'il n'y a pas de budget alloué pour l'année prochaine, sinon un chef de projet, ce dont nous avons besoin à ce jour, car nous ne pouvions pas encore chiffrer les besoins. Nous nous trouvons actuellement à l'étape de la modification de la loi. Les groupes de travail vont se mettre à la tâche et des demandes viendront plus tard. Pour l'instant, nous n'avons aucun budget supplémentaire à disposition, puisque les besoins ne sont pas encore chiffrés et connus.

En ce qui concerne l'amendement, j'aimerais d'abord vous remercier de l'intérêt porté au développement de la culture dans notre canton et à ses acteurs et actrices. Il est évident que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation. Le but avoué de cet amendement est de toucher un plus large panel d'acteurs culturels du canton. Vous pensez notamment à la culture amateurs. Mais effectivement, comme l'a dit M. le Député Peiry, cela ne sera pas possible. Le montant demandé augmentera simplement les soutiens déjà accordés. Ce n'est pas la culture amateurs qui en bénéficiera, puisque la loi actuelle, qui date d'une vingtaine d'années, avait bien séparé les choses: aux communes la mission de la culture locale, de l'animation culturelle amateurs et aux cantons celle des créations. Cela démontre une nouvelle fois l'urgence et l'importance de réviser cette loi sur la culture. Vous nous avez confié cette mission au printemps. Il est absolument nécessaire que l'on poursuive la démarche. Nous sommes en train de tout mettre en place et nous devons le faire avant tout chamboulement des financements, parce que l'élément de partage des tâches va certainement permettre de valoriser les montants déjà donnés. C'est le but de mettre en valeur ce qui est déjà mis à la disposition des acteurs culturels entre tous les partenaires afin d'être beaucoup plus efficace. Comme l'a dit le député Clément, j'avais par ailleurs repris la même expression dans mon intervention, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, sinon nous allons perdre en efficacité. Nous allons manquer le but visé. En période de demande d'économies, de restrictions, d'incertitudes que vous avez citées tout à l'heure au début de la lecture de ce budget, il s'agit de ne pas se disperser. En attendant, les critères de sélection vont rester les mêmes avec un demi-million supplémentaire. Sur la première compensation qui avait été proposée, il s'agissait de baisser les écolages pour les formations professionnelles supérieures de nos jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois qui vont dans des écoles hors canton car elles n'existent pas dans notre canton. Quel était le message transmis à ces jeunes? Vos formations professionnelles supérieures ne sont pas importantes. N'allez pas vous former ailleurs. Pour le Conseil d'Etat, ce message n'était pas du tout acceptable. Nous ne souhaitons pas mettre en concurrence ces deux devoirs importants du service public que sont la formation et la culture, raison pour laquelle cette compensation était, pour nous, inacceptable. Enfin, il nous a été confirmé par le Service de législation que cette compensation-là était problématique: les termes *anticonstitutionnel* et *illégal* ont été clairement évoqués dans le rapport, car la proposition touche à des dépenses liées, des accords intercantonaux, des estimations budgétaires qui sont tout à fait réalistes car basées sur les comptes précédents. Et on le voit, les écolages augmentent chaque année, parce que nos jeunes vont se former. C'est ce que nous demandons. Avec cette manière de faire, le Grand Conseil crée pertinemment un déséquilibre budgétaire, car ces montants devront être payés, quoi qu'il en soit. Pour ces trois raisons, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cet amendement.

En ce qui concerne l'amendement Dietrich, je peux reprendre les deux premiers arguments que j'ai cités. En premier lieu, j'aimerais corriger quelque chose dans le texte de l'amendement. Il est écrit que depuis le dernier budget, le montant alloué à la culture a été baissé de 500 000 francs. Dans les faits, il n'y a pas eu de baisse. Ce montant de 500 000 francs était le solde des soutiens COVID pour le plan de relance de la culture. Un montant de 8 millions, vous vous en souvenez, avait été

mis à disposition pour permettre de passer le cap compliqué que nous avons connu. Nous étions encore soumis, à l'époque du budget 2022, au régime des mesures exceptionnelles liées à la pandémie. Dans le budget 2023, il ne reste plus rien de ces montants. Nous retrouvons les chiffres que je qualifierais de normaux, ceux d'avant la pandémie. Il s'agit, dans cet amendement, d'augmenter le budget de la culture d'un demi-million de francs et non pas de compenser une baisse que le Conseil d'Etat aurait demandée. La première proposition de compensation était, à notre avis, hasardeuse. Le choix du club culture sera visiblement de proposer une autre compensation. La nouvelle compensation au SITel reste problématique selon le Conseil d'Etat, car elle prêterait les projets de numérisation dans toutes les directions. Le Conseil d'Etat regrette que les besoins importants dans ce domaine soient amputés d'un si grand montant. Cela cause non seulement de gros retards dans tous nos projets mais surtout des frustrations pour les futurs bénéficiaires de ces offres et outils numériques, y compris pour la population fribourgeoise, qui devait également en profiter. Partant de ces réflexions, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à ces amendements.

> Au vote, la proposition de M. Dietrich, opposée à la proposition de la Commission (projet bis), est acceptée par 53 voix contre 32 et 3 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Dietrich: Total 54*

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP)

*Ont voté en faveur de la proposition de la Commission (projet bis): Total 32*

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP)

*Se sont abstenus: Total 3*

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte)

> Au vote, la proposition de M. Dietrich, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 49 voix contre 34 et 5 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de M. Dietrich: Total 49*

Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL /

FDP/GLB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Senti Julia (LA,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Ingold François (FV,VEA / GB), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Bonny David (SC,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Moussa Elias (FV,PS / SP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Solange (SC,PS / SP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP)

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat: Total 34*

Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP)

*Se sont abstenus: Total 5*

Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte)

> Modifié selon la proposition de M. Dietrich.

## **Budget de l'Etat 2022-DFIN-1 Pouvoir judiciaire**

---

Rapporteur-e:	<b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3314)

---

### **Examen de détail**

**Ingold François** (VEA/GB, FV). L'excédent de charges du Pouvoir judiciaire a augmenté de 8,82 % par rapport au budget 2022, qui était dans le prolongement des comptes 2021. De manière générale, nous pouvons observer une augmentation des charges de plus de 3 millions et une diminution des revenus de 800 000 francs. Plusieurs rubriques du Pouvoir judiciaire dépendent du nombre d'affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année. Cela ne peut pas être estimé avec exactitude lors de la phase budgétaire. Ces rubriques font toutefois l'objet d'une deuxième estimation, en juillet de chaque année, en fonction des comptes de l'année en cours de façon à être les plus exactes possible. Au niveau des effectifs, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer 1,5 postes supplémentaires en 2023 pour le Pouvoir judiciaire. En concertation avec le Service de la justice et en fonction des rapports annuels du Conseil de la magistrature et des besoins totaux qui ont été exprimés, la Direction a réparti les EPT entre les différentes autorités de la manière suivante: pour le Tribunal cantonal, 0,8

EPT pour un greffier; pour le Tribunal administratif de la Sarine, 0,5 EPT pour un greffier et pour la Justice de Paix de la Veveysse, 0,2 EPT pour un greffier.

Néanmoins, nous devons constater qu'il y a toujours beaucoup d'engagements non comptabilisés dans les EPT, que l'on retrouve dans des montants forfaitaires. Cette situation est due aux projets menés par le Service et le Pouvoir judiciaire (e-justice et centre de compétence digitale). Pour rappel, les règles en matière d'engagement sont régies par la DFIN. Il y a néanmoins un fort potentiel de régularisation, comme demandé dans l'excellent postulat Ingold/Kolly, accepté à l'unanimité par le Grand Conseil, faut-il le rappeler. C'était pour voir si vous suiviez. A la suite de la nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, les frais de détention auprès de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) sont facturés aux autorités qui les ordonnent. Cette situation modifie parfois les montants budgétés mais n'influencera pas le montant final, les recettes équivalentes ayant été inscrites au budget des établissements de détention. Au niveau de l'analyse du Pouvoir judiciaire, le comité de pilotage a rendu son rapport au Conseil d'Etat fin 2021. Ce rapport comprend la position du comité de pilotage sur le rapport de l'analyse menée par Ecoplan ainsi que des propositions relatives aux conclusions dudit rapport. D'autres pistes y sont aussi évoquées, émanant de propositions du comité de projet.

- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

---

## Budget de l'Etat 2022-DFIN-1

### Direction de la sécurité, de la justice et du sport

---

Rapporteur-e:	<b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport</b>
Rapport/message:	<b>10.10.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3250)
Préavis de la commission:	<b>04.11.2022</b> (BGC novembre 2022, p. 3314)

---

#### Examen de détail

**Ingold François** (VEA/GB, FV). Lors du mercato post-élections, la DSJ est devenue, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la DSJS en intégrant dans son giron le Service du sport. Cela explique le changement de certains numéros de rubriques comptables. L'excédent de charges de la Direction a augmenté de 3.5 millions. Il s'explique en grande partie par l'intégration, dans la DSJ, du sport. De manière analytique, nous pouvons établir que le transfert a coûté 1.2 million pour le Service du Sport et 1.1 million pour le Campus Schwarzsee.

Le 1.3 million restant peut en grande partie s'expliquer par une augmentation des charges en personnel, due notamment au renchérissement. L'effectif total de la Direction se montera à 1029 EPT, en augmentation de 28 EPT par rapport au budget 2022. Cela s'explique notamment par une augmentation substantielle du nombre d'EPT à la Police cantonale, acceptée par le Grand Conseil en automne 2021. Pour mémoire, une partie des EPT budgétés en 2021 et 2022 de la Police n'avait pas encore été repourvue. Cette situation était due à des engagements non effectués au sein de la Police cantonale, cela étant concomitant à une mauvaise estimation des départs volontaires et des départs en retraite anticipée. Nous sommes donc dans une situation de rattrapage. Une partie de l'augmentation des EPT est également due à l'intégration du Service du sport dans la DSJ, à savoir 8,5 EPT. Cette intégration a d'ailleurs été très bien vécue de part et d'autre. Le Service du sport semble avoir les coudées franches pour continuer sa politique favorisant un sport intégratif et populaire. Le Service pourra également jouir, dès 2023, d'une augmentation de 0,7 EPT attendue de longue date. Hors EPT, un engagement supplémentaire inscrit dans un montant forfaitaire au Service de la justice a été octroyé pour la récupération de l'assistance judiciaire. Cette nouvelle mesure ambitionne d'augmenter de 30 % la récupération de l'assistance judiciaire civile. Malgré cette augmentation conséquente des EPT, l'excédent de charges est maîtrisé grâce à une forte augmentation des revenus de la Police du commerce (+850 000 francs) et de l'OCN (+3.3 millions). Pour l'OCN, les revenus liés à l'impôt sur les véhicules à moteur devraient augmenter de 3.5%. Cette situation est due à une augmentation du nombre de véhicules dans le canton, mais cela ne devrait pas durer avec l'imposition favorable des véhicules à propulsion alternative. Nous nous permettons de rappeler ici que le SITel a décidé de se désengager prochainement de l'OCN, ce qui devrait provoquer une augmentation de plusieurs centaines de milliers de francs dans les rubriques relatives à l'informatique.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Je remercie à nouveau les rapporteurs pour leur excellente collaboration. J'avais prévu de faire une thèse relative à la jurisprudence sur les contributions d'entretien. Je vais m'en abstenir, car je crois que les gens ont soif.



- > L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.
- > Il n'y a pas de modification.

---

### **Election judiciaire 2022-GC-193** **Assesseur-e (en matière sociale et psychologie) à la Justice de paix de la Gruyère**

---

Rapport/message: **26.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3340*)  
Préavis de la commission: **02.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3358*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 97; blancs: 2; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu-e *M<sup>me</sup> Fatima Rey*, à *Chénens*, par 95 voix.

---

### **Election judiciaire 2022-GC-194** **Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 1**

---

Rapport/message: **26.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3340*)  
Préavis de la commission: **02.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3358*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 2; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49 .

Est élu-e *M. Laurent Oberson*, à *Gibloux (Farvagny-le-Grand)*, par 97 voix.

---

### **Election judiciaire 2022-GC-195** **Assesseur-e (contrôle des comptes) auprès de la Justice de paix de la Gruyère - Poste 2**

---

Rapport/message: **26.10.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3340*)  
Préavis de la commission: **02.11.2022** (*BGC novembre 2022, p. 3358*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 96; rentrés: 95; blancs: 2; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu-e *M<sup>me</sup> Virginie Oliveira da Silva*, à *Cottens*, par 93 voix.

---

- > La séance est levée à 18 h 05.

*Le Président:*

**Jean-Pierre DOUTAZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

---